

Rapport pour le conseil régional
JUN 2013

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

**COMMUNICATION RELATIVE AU DEROULEMENT DU DEBAT SUR LA
TRANSITION ENERGETIQUE, SYNTHESE FRANCILIENNE**

Sommaire

1. La démarche nationale.....	6
2. Le débat organisé en Ile de France.....	8
3. Les résultats des débats en région Ile-de-France.....	14
4. Des priorités régionales.....	16
ANNEXE 1 AU RAPPORT : SYNTHESE DES PROPOSITIONS ISSUES DES DEBATS.....	19
ANNEXE 2 AU RAPPORT : CONTRIBUTION DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES.....	32
ANNEXE 3 AU RAPPORT : RESULTATS DE LA JOURNEE CITOYENNE	35

Le Président de la République, lors de l'ouverture de la première conférence environnementale du quinquennat qui s'est tenue au palais d'Iéna les 14 et 15 septembre 2012, a établi une feuille de route pour engager la France dans la voie de la transition énergétique.

La tenue de cette conférence, qui a réuni 14 ministres du gouvernement, des représentants des ONG, des organisations syndicales, des collectivités territoriales et des parlementaires, a marqué l'importance qu'accorde le Président et le gouvernement aux grands enjeux environnementaux, et particulièrement ceux du changement climatique, de la rareté des ressources fossiles et du recul de la biodiversité mondiale.

Cela traduit la volonté d'engager la transition vers un nouveau modèle de développement durable, qui engage l'ensemble du pays vers une conversion écologique de notre économie, pourvoyeuse d'emploi durables et non délocalisables, d'énergie moins chère et produite par des technologies sûres et maîtrisées.

Au cours de cette conférence environnementale, le président de la république a fixé le cap d'évolution de la part du nucléaire dans la production d'électricité dans notre pays de 75% à 50 % en 2025. Dans ce cadre, la centrale de Fessenheim sera fermée à la fin de l'année 2016, dans des conditions qui garantiront la sécurité des approvisionnements de cette région, la reconversion du site et la préservation de tous les emplois.

D'autre part, la fracturation hydraulique, seule technologie aujourd'hui connue pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, restera interdite en raison des risques lourds pour la santé et l'environnement.

Sur cette base un grand débat national sur la transition énergétique, ouvert et citoyen, a été lancé par le ministère de l'Ecologie, dont l'aboutissement sera un projet de loi de programmation à la fin du premier semestre 2013.

Depuis plus de 10 années, la Région Ile de France a engagé une politique visant la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et la diminution de notre vulnérabilité énergétique. C'est ainsi qu'en 2001 a été mise en place une première politique d'intervention dans le domaine de l'énergie, renforcée par l'adoption en 2006 d'un plan régional pour le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre, lequel a été adapté en 2010. Cette politique a été conduite majoritairement dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, formalisé dans le Grand Projet 7 du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 intitulé « Lutte contre le changement climatique ».

Le déploiement de la politique régionale de l'énergie a accompagné le développement d'une dynamique énergie-climat sur l'ensemble du territoire régional : création du ROSE (réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions associées), développement des espaces info énergie, des agences locales de l'énergie et des conseillers en énergie partagés, engagement des Départements et de plusieurs agglomérations dans l'élaboration de plans climat, organisation d'assises régionales annuelles de l'énergie, puis de l'énergie et du climat, par l'ARENE. Cette politique aura, de 2006 à 2012, soutenu plus de 2000 opérations, mobilisé près de 100 millions d'euros de subventions régionales pour plus de 300 millions d'euros d'investissements dans le développement d'énergies renouvelables locales et l'efficacité énergétique.

Cette dynamique a été renforcée par la concertation engagée pour l'élaboration du Plan Régional pour le Climat, adopté en juin 2011 qui a permis de hisser encore d'un cran la politique énergie climat par une nouvelle délibération adoptée en séance du Conseil régional le 23 novembre 2012.

Celle-ci s'est donné 4 grands objectifs que sont :

- la lutte contre la précarité énergétique
- la maîtrise au maximum des consommations énergétiques en chauffage et en électricité
- le développement des énergies locales, renouvelables et de récupération
- le renforcement des structures locales de la politique énergie – climat

Cette politique est également une traduction concrète du Schéma Régional pour le Climat, l'Air et l'Energie (SRCAE) co-élaboré par la Région et les services de l'Etat,) qui est un document d'orientations et d'objectifs en matière de réduction des émissions de GES, d'économies d'énergie, d'adaptation aux effets du changement climatique et de réduction de la pollution atmosphérique. Le SRCAE francilien a été adopté par la Région le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de région le 14 décembre 2012.

La création de la SEM ENERGIES POSIT'IF confirme également cette volonté d'action concrète. En collaboration avec 13 collectivités et syndicats d'énergie, la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Epargne Ile-de-France, la Région a créé le premier opérateur de tiers investissement dédié à la rénovation thermique performante des copropriétés.

Dans la continuité de cet engagement, la Région s'est mobilisée, avec l'ARENE, dans l'organisation de la déclinaison régionale du débat national sur la transition énergétique.

1. La démarche nationale

La conférence environnementale des 13 et 14 septembre 2012 a fixé parmi ses grandes priorités l'ouverture d'un **grand débat national sur la transition énergétique** dont l'aboutissement sera un projet de loi de programmation à la fin du premier semestre 2013.

Ce débat s'est organisé en 4 grandes phases présentées ci-dessous :



Le processus a pour objectif de produire les bases d'une stratégie de transition énergétique pour le pays :

- Construire un accord solide sur une trajectoire cohérente de transition énergétique conforme aux engagements, et précisant les points de passage en 2020, 2025 et 2050.
- Produire des recommandations pour l'élaboration de la « loi de programmation de la transition énergétique », pour préciser les politiques et mesures nécessaires à la mise en œuvre de la transition énergétique.

La dynamique du débat

La conférence environnementale a arrêté quatre questions autour desquelles le débat s'est articulé. Ces questions, formulées dans la feuille de route pour la transition écologique, sont les suivantes :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Les instances du débat au niveau national

Ces instances décrites dans le diagramme ci-après sont :



L'ARF a été représentée dans le comité national du débat et le comité de liaison du débat décentralisé par la vice-présidente de la Région Ile-de-France Hélène GASSIN.

Le rôle des Régions :

Les Régions se sont vues confier le rôle d'échelon de suivi et de synthèse des débats dans les territoires, pour assurer une cohérence lors de la remontée au niveau national.

Sur la base d'une proposition établie par l'ARF, il leur a été demandé d'organiser des conférences régionales. Elles ont eu la charge de labelliser les événements infrarégionaux, c'est-à-dire tout événement public permettant de répondre aux 4 grandes questions et respectant une charte nationale : cadre de débat ouvert, forte association de tous les pans de la société civile, respect de la pluralité et de la diversité des opinions.

Toutes les Régions ont été invitées à organiser le 25 mai une journée citoyenne regroupant 150 personnes de la société civile, selon les mêmes modalités d'animation issues de la méthode du Danish Board of Technology afin de garantir une cohérence nationale. Elle avait pour but de porter le débat au niveau des citoyens. Ce débat citoyen s'est tenu dans 11 régions, dont l'Ile-de-France, et 3 départements d'outre mer.

Enfin, les Régions ont eu la mission de faire remonter au secrétariat national du débat courant juin une synthèse des débats selon un format homogène.

2. Le débat organisé en Ile de France

Le débat a été organisé en Ile-de-France conjointement par la Région et l'ARENE. L'Etat (DRIEE) et l'ADEME ont été associées au pilotage dans les grandes étapes du débat.

Le processus que souhaitait engager la Région a été présenté le 19 novembre 2012, lors d'une réunion de « mobilisation » des acteurs, salle Delouvrier. Cette réunion a permis de présenter le cadre national ainsi que l'organisation que la Région comptait mettre en place. La vice-présidente Hélène GASSIN a également annoncé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en direction des collectivités et associations dans le but d'organiser des débats au plus proche des citoyens.

Le débat a été organisé autour de trois « dispositifs » complémentaires.

Le 1^{er} dispositif était l'organisation d'un cycle de conférences régionales qui ont eu vocation à réunir les acteurs régionaux selon la gouvernance 5+1, afin de réfléchir sur les différentes questions posées dans le cadre national selon le calendrier suivant :

- **18 janvier 2013 : 1^{ère} conférence régionale sur la transition énergétique**

Cette conférence a permis dans un premier temps de présenter les enjeux du débat national, de partager le diagnostic francilien notamment grâce aux scénarii étudiés dans le cadre du SRCAE francilien, puis de présenter des témoignages sur 4 initiatives régionales remarquables illustrant les 4 grandes questions du débat.

Dans un second temps, 4 ateliers se sont tenus avec chacun une question du débat à traiter : ils ont permis d'engager la réflexion des acteurs sur le contenu des quatre grandes questions et d'identifier de premières pistes de propositions.

Une synthèse grand public du SRCAE, préparée en lien avec l'ADEME et la DRIEE, a pu être diffusée lors de cette conférence et mise à disposition pour l'ensemble des débats en région.

- **28 février 2013 : 2^{ème} conférence régionale sur la transition énergétique**

Cette conférence avait pour objectif de traiter de la question de la gouvernance à mettre en place pour atteindre les objectifs que s'est fixée la France, à savoir réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 75% en 2050.

Le matin, 2 tables rondes se sont tenues : la première traitant de la décentralisation dans la politique énergétique et la seconde de l'intervention locale dans le modèle français des réseaux de distribution.

Des ateliers laissant la place à l'échange et la formulation de propositions se sont tenus ensuite pour apporter des éléments de réponse à 3 autres problématiques : les outils à disposition des collectivités pour la production d'ENR, la création d'un service public de l'efficacité énergétique et enfin tout les champs se rapportant aux financements innovants.

Cette conférence a permis de mettre en évidence l'émergence d'une nouvelle gouvernance au niveau des territoires et de conforter le rôle des collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'une politique énergétique.

- **9 avril 2013 : 3^{ème} conférence sur les scénarii de la transition énergétique**

Trois exercices de scénarisation pour atteindre ces objectifs ont été réalisés par l'Ademe, Negawatt et Negatep.

Cette journée a ainsi permis d'en discuter au regard de leurs conséquences sur nos modes de vie, à travers des débats entre les auteurs de ces scénarios, le monde de la recherche et les acteurs socio-économiques.

L'après-midi a été marquée par des ateliers participatifs traitant respectivement du lien rural-urbain, de l'avenir des transports collectifs ou de la facture énergétique des entreprises.

- **27 mai 2013 : 4^{ème} conférence sur la rénovation thermique des bâtiments publics**
(pilotage de l'organisation : SAERP, en lien avec la Région et en partenariat avec l'ARENE et la SEM Energies Positif)

Cette conférence, organisée dans le cadre de la semaine nationale des Entreprises Publiques Locales (EPL), a permis lors d'une première table ronde de rappeler les enjeux énergétiques que représente la rénovation des bâtiments publics en Ile de France.

Une seconde table ronde a ensuite présenté les différents modes d'intervention possibles pour les maîtres d'ouvrage et de dresser un panorama des différents moyens de financement des rénovations.

L'après midi a donné l'opportunité aux participants de pouvoir être force de proposition sur trois thèmes abordés dans des ateliers :

- la formation à l'usage, l'accompagnement et le rôle des maîtres d'ouvrage
- l'offre des entreprises et leur accès à la commande publique
- retours d'expériences et montages innovants

- **6 juin 2013 : conférence de clôture**

Cette conférence a été l'occasion pour les organisateurs des débats territorialisés accompagnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de venir présenter le déroulement de leur débat et d'en présenter quelques propositions.

Dans un second temps, cette journée a permis de présenter aux participants la synthèse des contributions des différents débats qui se sont tenus en Ile de France.

Des échanges s'en sont suivis, permettant d'enrichir ou de préciser la liste des propositions qui seront présentées au secrétariat général du débat national sur la transition énergétique (en annexe 1).

Au moins 250 à 300 personnes ont participé à chaque conférence, la première a même été suivie de surcroît en direct par 50 internautes.

2^{ème} dispositif : les débats au plus près des territoires

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en fin d'année 2012 a permis de soutenir 10 débats dans 7 départements. L'idée était de susciter l'implication de l'ensemble du territoire dans le débat, de permettre de s'engager à des acteurs qui autrement n'auraient peut-être pas franchi le pas, et d'aller plus près des citoyens, dans des débats dont les objets pouvaient aussi être plus proches de leurs préoccupations. A chaque fois, une bonne centaine de participants s'est mobilisée pour des débats qui ont pu s'achever très tard en soirée.

Les débats ont été les suivants :

- Le Conseil général de Seine et Marne et le Syndicat intercommunal des énergies de Seine et Marne (SIESM) ont mis en débat la définition d'un nouveau mix énergétique, la gestion locale de l'énergie et l'implication des consommateurs dans la sobriété et l'efficacité énergétique
- L'association Ile de France Environnement a mis en débat dans la petite commune de Mareuil les Meaux en Seine et Marne les thèmes que sont : La sobriété énergétique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables et le mirage des huiles de schiste
- L'agence locale de l'énergie de Sant Quentin en Yvelines et l'association Energies solidaires ont organisé à Versailles des ateliers dans lesquels les 5 grandes questions du débat national ont été débattues
- L'Agence territoriale de l'énergie du Plateau de Saclay en Essonne a mis en débat la situation énergétique de la France, les défis à relever en termes d'adaptation au changement climatique et de précarité énergétique ainsi que les actions à mener sur le territoire essonnien en faveur de la transition énergétique
- La Communauté d'Agglomération du Mont Valérien a centré les débats sur 2 questions : le mix énergétique français (quelles filières associées ? Quels enjeux et perspectives de développement ?) et les moyens à mettre en œuvre pour massifier la rénovation du patrimoine bâti.
- la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble, l'agence locale de l'énergie Montreuil Vincennes Energie et la ville de Montreuil qui ont essentiellement axé leurs échanges sur l'émergence d'une nouvelle politique publique nationale de lutte contre la précarité énergétique et sur les expérimentations locales sur le territoire
- la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune a proposé aux participants de réfléchir sur les thèmes de l'efficacité énergétique dans le bâtiment (notamment les copropriétés), du système énergétique et du comportement des usagers et du système de transports, élément central de la transition énergétique sur le territoire de Plaine Commune, particulièrement concernée par la pollution atmosphérique
- La ville de Sevran en s'appuyant sur son Plan Climat Energie Territorial a mis en débat les enjeux globaux de la transition énergétique et la recherche vers des énergies plus propres et moins chères
- Le Conseil général du Val de Marne a mis en débat la gouvernance et la maîtrise publique de la transition énergétique ainsi que les coûts, bénéfices et financements attendus

- Le Parc Naturel du Vexin avec la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise ont organisé un débat sur la favorisation de la production de biogaz sur un territoire à la fois urbain et rural, les moyens de mettre en œuvre une valorisation locale et enfin comment associer collectivités et citoyens aux choix, aux investissements et aux retombées économiques et financières.

Les synthèses et propositions de ces événements ont été intégrées au document final qui sera transmis au niveau national.

En complément des débats ayant fait l'objet d'un soutien de la Région via l'appel à manifestation d'intérêt, il était possible d'organiser un événement permettant aux citoyens de pouvoir s'exprimer sur les questions posées au niveau national, **à travers des débats labellisés**.

Le site internet national du débat www.transition-energetique.gouv.fr avait pour but de centraliser toutes les informations et notamment de recenser les débats qui s'organisaient dans toute la France. Afin d'apparaître sur el site, il était nécessaire d'inscrire l'événement puis de faire une demande de labellisation « débat national sur la transition énergétique ».

Tout organisateur à caractère collectif pouvait faire une demande pour labelliser un évènement, cette labellisation « débat national sur la transition énergétique » étant obligatoire pour que les conclusions et propositions des débats et événements organisés localement puissent être prises en compte.

En Ile de France, la Région a labellisé 38 événements.

3^{ème} dispositif : les citoyens et les acteurs de l'énergie

Organisées par le ministère du développement durable, des « **journées de l'énergie** » **se sont tenues du 29 au 31 mars**, en ouverture de la semaine du Développement Durable : sur le modèle des Journées du Patrimoine, les acteurs de l'énergie, individuels ou collectifs, sont invités à ouvrir les portes de leurs installations au grand public, afin de permettre aux citoyens de mieux comprendre, à travers du concret, les questions d'énergie et d'entrer de plain-pied dans le débat national sur la transition énergétique.

En Ile de France, 29 événements ont été organisés, surtout par les entreprises du secteur de l'électricité.

La Région a souhaité saisir des instances de démocratie participative, et notamment **le Conseil Régional des Jeunes**, qui ont présenté une contribution lors de la conférence du 6 juin, et ont participé aux débats de cette dernière journée régionale.

Cette contribution est présentée en annexe 2.

Le 25 mai 2013, une journée citoyenne, s'est déroulée le même jour dans chaque région, selon une méthode identique.

Cet événement a été organisé par l'ARENE avec l'appui du Secrétariat général du Débat national sur la transition énergétique, mais également en collaboration avec la Direction Environnement du Conseil régional et la Direction régionale de l'Ademe. Le principe, souhaité par le Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie, et mis au point par la Fondation Danish Board of Technology (DBT), était que toutes les Régions volontaires l'organisent le même jour, selon un protocole identique. Onze Régions et trois départements d'Outre-mer ont finalement participé au processus et près de 1200 citoyens français ont été consultés.

En Île-de-France, 111 citoyens franciliens non spécialistes de la question énergétique se sont rendus le 25 mai, à l'Université Paris-Diderot (13^{ème} arrondissement de Paris). Ce panel avait été constitué par un institut spécialisé, selon une dizaine de critères élaborés par le DBT, afin de

refléter la diversité des habitants du territoire (hommes/femmes, propriétaires/locataires, résidant en maison/appartements, de tranches d'âges et CSP variées, etc.).

Afin de préparer la journée d'échanges, les citoyens ont été destinataires de quatre livrets d'information, élaborés par le Ministère. Chacun traitait d'une des questions travaillée lors de la journée :

- « Pourquoi s'engager dans la transition énergétique, aujourd'hui ? »,
- « Comment agir sur la consommation des énergies ? »,
- « Quel chemin prendre pour la transition énergétique ? »,
- « Comment pouvons-nous concrètement mettre en œuvre la transition énergétique ? ».

Le jour même, les 111 citoyens ont été répartis par tables de 8 à 10 personnes, afin de favoriser les échanges en petits groupes. Ils étaient accompagnés d'une équipe de facilitateurs (issus des services de l'Arene, de la direction Environnement et de la délégation régionale de l'Ademe), chargés, en cas de besoin, de fluidifier les échanges, voire de les modérer.

Les participants ont donc échangé sur chaque question pendant quatre séquences d'une heure. A l'issue de chaque séquence, chacun y répondait selon un questionnaire élaboré par le DBT et le Secrétariat général du Débat. Les résultats étaient traités en temps réel et transmis au Ministère pour une consolidation à l'échelle nationale dans la journée.

Au cours de la journée, Delphine Batho, ministre de l'Environnement, du développement durable et de l'Energie, mais également Thierry Wahl, secrétaire général du Débat, et Jean Jouzel, climatologue et membre du Comité de pilotage du Débat, ont répondu aux interrogations des citoyens présents.

Les principaux résultats de la journée citoyenne

S'agissant des résultats de la consultation, plusieurs enseignements peuvent être tirés.

Tout d'abord, une majorité de citoyens franciliens présents considère que la transition énergétique est « une chance » (59% - 65% à l'échelle nationale), ou « une urgence » (49% - 48% à l'échelle nationale). Plus d'un tiers jugent qu'il s'agit d'« une opportunité » (33% - idem à l'échelle nationale) ou une « occasion de rééquilibrer notre balance commerciale » (32% -27% à l'échelle nationale).

Par ailleurs, la précarité énergétique est un sujet de préoccupation pour nombre de citoyens consultés : à la question « Vous-même vous considérez-vous en précarité énergétique ? », 13 % répondent « oui » (idem à l'échelle nationale), 50% répondent « pas encore, mais j'ai des craintes » (43% à l'échelle nationale), et 35% répondent « non ».

S'agissant des « leviers les plus efficaces pour que les citoyens puissent réduire fortement leur demande d'énergie », 73% répondent qu'il s'agit de « la mise à disposition de solutions technologiques innovantes pour une plus grande efficacité énergétique », (68% à l'échelle nationale), 70% d'un « soutien financier pour des travaux ou des achats d'équipements favorisant l'efficacité énergétique » (62% à l'échelle nationale), 30% de la « possibilité d'expérimenter » (20% à l'échelle nationale).

Quant aux freins rencontrés « pour revoir (leurs) consommations d'énergie au quotidien », 47% répondent avoir « le sentiment que des solutions collectives existent, mais qu'elles sont difficiles à mettre en œuvre » (34% à l'échelle nationale), 42% jugent ne pas avoir « suffisamment d'argent pour (s') équiper de manière à accroître l'efficacité énergétique de (leur) logement ou de (leur) véhicule » (40% à l'échelle nationale).

Autre enseignement : les priorités dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Première mesure plébiscitée par les citoyens consultés en Île-de-France : la « réorientation des investissements vers les énergies renouvelables et le développement des filières économiques » (45%- 46% à l'échelle nationale). Ensuite, il faudrait « introduire une fiscalité écologique et

incitative », type « prêts à taux zéro, subventions, déductions fiscales » (44% - 39% à l'échelle nationale). Troisième priorité : « lancer un vaste programme de recherche et développement au niveau national et européen » (30% - 49% à l'échelle nationale).

Interrogés sur l'utilisation des résultats de la Journée citoyenne « dans la prise de décision politique au niveau national », 44% des citoyens franciliens consultés répondent qu'ils seront « plutôt utilisés de manière utile », (37% à l'échelle nationale), 24% répondent « pas du tout utilisés de manière utile » (17% à l'échelle nationale), 21% « ne savent pas » (34% à l'échelle nationale) et 11% pensent que ces résultats seront « tout à fait utilisés de manière utile ».

Enfin, les contributions de 150 citoyens franciliens parvenus sur le site national du débat nous ont été adressées.

En plus de l'organisation de ces événements, la Région Ile de France a fait évoluer le **site internet des Ecociliens** pour accueillir le débat régional sur la transition énergétique : des documents ont été mis en ligne, les citoyens ont pu poser leurs questions et apporter leurs contributions sur des forums dédiés à chaque grande question du débat.

Des contributions plus fournies (études, analyses...) pouvaient être transmises par internet grâce à une adresse dédiée pour une mise en ligne sur le site après vérification de leur pertinence.

Enfin, le **compte twitter** des Ecociliens a permis également de retransmettre les moments forts des conférences en direct et de recueillir les réactions et questions de tous.

En tout, plus de 3 000 citoyens et acteurs de la transition énergétique se seront mobilisés pour participer au débat national sur la transition énergétique et auront été force de proposition sur les différentes questions qui leur ont été posées. Plus de 300 propositions ont été rassemblées dans un document qui sera accessible en ligne et adressé au secrétariat national du débat.

3. Les résultats des débats en région Ile-de-France

Après plus de 5 mois de débats et conférences, une synthèse a été rédigée à partir des contributions des participants. Reprenant les plus de 300 propositions émanant des débats ayant eu lieu en Ile de France, elles ont été classées et rassemblées autour des 4 grandes questions posées dans le cadre du débat national, auxquelles la région a ajouté une cinquième question : quelle gouvernance pour la transition énergétique et la territorialisation du service public de l'énergie ?

et selon deux catégories :

- propositions d'ordre général,
- propositions d'ordre réglementaire.

La synthèse a vocation à rendre compte du débat régional et de l'ensemble des débats organisés sur le territoire, à partir du moment où les propositions ont été rédigées et transmises ou remontées.

Le format requis est de la transmission de 2 pages de synthèse par grande question du débat.

De plus, la Région joindra à cette synthèse l'intégralité des contributions, comme cela est possible.

Le dépouillement et l'analyse des contributions a permis, tout en respectant la teneur de débats et des contributions, de rédiger 96 grandes propositions classées selon les thèmes abordés lors des débats, et qui sont par question :

Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

- bâtiment
- précarité énergétique
- transports
- agriculture
- système énergétique local

Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?

- principes généraux
- nucléaire
- énergies renouvelables
- huiles et gaz de schiste

Quels choix en matière d'énergies renouvelables, quelles innovations technologiques, quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

- principes généraux
- intermittence et stockage
- filières thermiques
- filières électriques
- énergie fatale

Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

- fiscalité environnementale
- financer la transition énergétique
- faciliter l'aide à la décision

Quelle gouvernance pour la transition énergétique et la territorialisation du service public de l'énergie ?

- compétences des collectivités territoriales
- information et participation des citoyens

- distribution de l'énergie

Le détail des 96 propositions issues de la synthèse est présenté en annexe 3.

Il vous est soumis pour information, avant transmission au secrétariat national du débat, d'ultimes ajustements pouvant survenir avec la réception éventuelle de dernières propositions et de remarques suite à la conférence du 6 juin dernier.

Nous pouvons retenir de cette mobilisation de 5 mois que professionnels de l'énergie, collectivités, associations environnementales, représentants des syndicats, entreprises, parlementaires et citoyens ont pu s'exprimer tant dans le cadre des conférences régionales que dans celui des débats locaux et être pleinement force de propositions.

Les échanges de terrain ont montré que les collectivités et les participants ont bien perçu ce qu'induit la transition énergétique en terme de changement d'échelle et de modèle, de questionnements et de responsabilité partagée

Ils ont permis de tisser des liens entre acteurs.

Un tropisme social très marqué sur le problème de la précarité énergétique a été mis en évidence. Les résultats de la journée citoyenne, qui font ressortir que 13% des citoyens présents se sentent en précarité énergétique, et 50 % ont des craintes, sont très instructifs.

Est ressortie également une forte volonté de développement territorial des énergies locales et renouvelables. L'impératif de la sobriété est ressorti parmi les grandes priorités. On notera par contre que les questions relatives au développement économique et à la création d'emplois liés à la transition énergétique ont été peu traitées, ce qui est dommage.

Une de nos craintes était que l'exercice ne soit vu que comme une reprise de celui de l'élaboration du schéma régional climat-air-énergie (SRCAE), et comme un exercice sur les priorités et actions régionales. Il n'en a rien été. Le SRCAE, avec ses 17 objectifs et 58 orientations, qui identifie ce qu'il faut fournir comme efforts pour atteindre la règle du 3 x 20 en 2020 et le facteur 4 en 2050, a constitué un socle concret d'entrée en matière, mais nous sommes entrés dans le vif du sujet, à savoir comment faire concrètement.

Le SRCAE a été davantage un exercice de spécialistes, il n'avait pas abordé les questions de la gouvernance et du financement, en ce sens les débats ont également utilement ajouté de nouveaux éléments pour sa mise en œuvre.

Aujourd'hui l'énergie n'est plus un problème de spécialistes où les décisions se prennent au plus haut niveau mais un véritable débat de société ; société qui se doit d'être plus juste pour les plus précaires énergétiquement d'ailleurs et respectueuse pour les générations à venir qui risquent de payer au prix fort nos comportements du passé pas assez vertueux.

La gouvernance qui doit en découler devra s'instaurer dans le même esprit afin que l'implication de tous les échelons de la société soit durable et permette de renforcer la robustesse énergétique de notre territoire, de lutter contre le changement climatique devenu réalité aux 4 coins de la planète et surtout être créatrice d'emplois et de nouveaux métiers.

4. Des priorités régionales

A travers les conférences régionales, les débats territoriaux qu'elle a financés ou labellisés et les contributions reçues, la Région a retrouvé les priorités de sa propre politique énergie-climat : lutter contre la précarité énergétique ; réduire la consommation énergétique des bâtiments et développer les énergies renouvelables.

Les concertations menées par la région et ses partenaires pour le Plan Climat Régional et le Schéma Régional Climat Air Energie ou les Ecociliens avaient, de fait, permis aux parties prenantes de la politique énergie – climat (collectivités, entreprises, ONG) de s'accorder sur un diagnostic et les grands axes du scénario pour la transition à horizon 2020 et 2050.

La Région a par ailleurs pu constater que plusieurs de ses compétences en matière de planification de l'aménagement régional, de développement économique ou de formation l'avaient amené à anticiper, dans nombre de ses politiques sectorielles, les enjeux de la transition énergétique.

Le débat aura ainsi été un moment de cristallisation des démarches menées au fil des ans, de prise de conscience de l'engagement de notre collectivité et de sa responsabilité pour coordonner et animer l'action des territoires. L'attribution du chef de filat transition énergétique à la région par le Sénat, en première lecture du projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a, en quelque sorte, corroboré ce constat.

A partir de ce socle de concertation et des idées émises lors du débat pour la transition qu'elle a animé, la Région souhaite plus particulièrement appuyer des propositions dans six domaines :

- la formation professionnelle ;
- le financement de la transition énergétique ;
- le développement des réseaux de chaleur ;
- la méthanisation ;
- les pétroles de schiste
- la gouvernance ;

La formation des professionnels est régulièrement citée comme une condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique.

Le groupe de travail des Ecociliens consacré aux métiers du bâtiment a formulé 15 propositions pour adapter les formations aux enjeux écologiques et sociaux. Il est proposé à partir de ces propositions d'extraire quelques sujets prioritaires concernant l'ensemble des métiers de la transition énergétique, sur les équipements des établissements, la formation des formateurs et celles des salariés spécialement dans les TPE.

Le financement de la transition énergétique était une des quatre questions du débat, qui a fait l'objet de nombreuses contributions. Il est proposé de faire remonter une contribution spécifique pour renforcer les demandes exprimées, en les focalisant sur les nouveaux outils de financement, et en mettant à profit les travaux conduits pour la création de la SEM ENERGIES POSIT'IF. Il s'agit d'outils qui permettraient de :

- renforcer le tiers financement, comme la création de fonds de garantie ou permettre aux sociétés de tiers financement de consentir des délais ou avances de paiement à ses contractants,
- améliorer le fonctionnement des certificats d'économies d'énergie, sujet souvent revenu dans les débats
- mutualiser des financements ou lever les limites actuelles à la mobilisation des Eco-prêts.

Le développement des réseaux de chaleur et la méthanisation

Le schéma régional climat air énergie a mis en évidence l'importance stratégique du développement des réseaux de chaleur, qui tiennent une place particulière en Ile-de-France par rapport aux autres régions (5% de la consommation d'énergie finale contre 2% au niveau national), et des renouvelables dans leur mix énergétique, pour l'atteinte des objectifs du 3x20 en 2020. De la même manière, le développement de la production de biogaz est un enjeu majeur, repris dans les différents scénarii de la transition énergétique.

Les études réalisées pour l'élaboration du SRCAE ont mis en avant un certain nombre de recommandations sur **le chauffage urbain en Ile-de-France** reprises pour celles qui pouvaient l'être dans le schéma. Les débats sur la transition énergétique ont fait ressortir des demandes sur l'amélioration de la consultation des citoyens, la transparence des coûts et des factures. Il est proposé de faire une contribution qui mette plus particulièrement en avant des pistes de solutions sur ces questions de même que sur la planification des réseaux et investissements, et la gouvernance à la bonne échelle.

Le développement de la méthanisation fait l'objet d'une étude en cours d'achèvement qui met en évidence plusieurs freins relevés également par les débats : sur la valorisation des digestats issus de la méthanisation, le raccordement au réseau gaz et l'adaptation de la desserte de gaz, la possibilité de développer des projets de méthanisation à l'échelle de territoires associant rural et urbain. Il est proposé de transmettre des propositions permettant de lever ce frein.

Les pétroles de schistes

La Région Ile-de-France s'est vivement opposée à l'attribution de permis d'exploration des hydrocarbures non conventionnels, faite sans concertation avec les collectivités et leurs habitants. Les conclusions du rapport du Conseil Scientifique Régional ont étayé son opposition politique par une analyse précise des conséquences de l'exploitation de ces ressources sur les réserves en eau potables et le réchauffement climatique. Par ailleurs, ce rapport a permis de souligner que si les dommages environnementaux étaient certains, les gains économiques étaient très hypothétiques.

La Région a eu l'occasion de manifester son **opposition à la fracturation hydraulique**. Considérant qu'en l'état actuel des techniques, la phase optionnelle de forage horizontal des permis accordés pour l'exploration des pétroles de schiste ne peut être réalisée que par la technique de la fracturation hydraulique, la préfète de Seine-et-Marne, a signé 7 arrêtés interdisant les forages horizontaux dans la roche mère sur l'ensemble des permis de recherche seine-et-marnais, soit les sites de Doue, Jouarre, Signy-Signets, Nonville, Sourduin, Chartronges, et Saint-Mars-Vieux-Maisons. Cette décision fait suite à la circulaire du 21 septembre 2012 relative aux permis de recherche d'hydrocarbures et aux travaux d'exploration, signée par la Ministre de l'écologie, Delphine Batho. La Région, le département de Seine-et-Marne et les associations de riverains, ont demandé **l'annulation complète des permis de recherche**.

Gouvernance

A l'occasion de la conférence régionale consacrée au thème « transition et décentralisation » l'ensemble des niveaux de collectivités, représentées par leurs associations nationales, ont exprimées leur attente d'être mieux associés au suivi de la mise en œuvre du Schéma régional climat air énergie. Cette idée avait déjà été portée par la Région au moment de l'adoption de ce schéma le 23 novembre 2012. La création, en lien avec l'Etat, d'une **instance de suivi du SRCAE** élargie à toutes les parties prenantes et en particulier aux différents niveaux de collectivités, pourrait faciliter la concertation entre les acteurs de la politique de l'énergie.

Par ailleurs, soumettre le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies renouvelables (**S3REnR**) à l'**avis des Régions**, aujourd'hui approuvé par le seul préfet, donnerait plus de cohérence aux objectifs du SRCAE.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE 1 AU RAPPORT :
SYNTHESE DES PROPOSITIONS ISSUES DES
DEBATS**

Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

La maîtrise de l'énergie est une condition essentielle de la transition énergétique : aucun modèle alternatif au système énergétique actuel ne peut émerger dans un contexte de croissance des consommations. On distingue à cet effet deux leviers d'action : la sobriété, qui désigne non pas la restriction pour chacun mais, au contraire, la réduction des usages inutiles de l'énergie ; l'efficacité qui désigne l'optimisation de la quantité d'énergie consommée par usage.

En France, tandis que la loi POPE prévoit d'atteindre un rythme annuel de réduction de la consommation énergétique finale de 2% en 2015 et de 2.5% d'ici 2030, la réduction moyenne n'est que de 0.8% par an depuis 2005, évolution s'inscrivant davantage dans le prolongement de la tendance passée que la transition voulue.

Au regard de cet objectif, un véritable effort de maîtrise de la demande en énergie est à fournir, et ce au travers de différentes approches sectorielles ayant fait l'objet de propositions.

BATIMENT

Comment accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux ? Quel ordre de priorité et d'ampleur des travaux ? Quelle réponse donner aux enjeux de formation et de qualification des professionnels du bâtiment ?

Véritable spécificité régionale, la rénovation énergétique des copropriétés est l'une des urgences de la transition énergétique en Ile-de-France. Les difficultés posées par le système de gestion des copropriétés et les moyens actuellement mis en œuvre pour la massification des travaux de rénovation thermique expliquent les résultats : *faiblesse du taux de concrétisation, difficulté à mobiliser le « reste à payer » pour les ménages, niveau d'ambition des rénovations réalisées rarement ambitieux, etc. Mais le secteur des bâtiments tertiaires et publics notamment, a également une place importante dans la nécessité d'accompagnement.*

Propositions d'ordre général :

- Proposition 1 : Développer des guichets uniques, de sensibilisation, d'information et de conseil auprès des particuliers recensant l'ensemble des dispositifs d'aides
- Proposition 2 : Mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé des ménages (visite des logements, montage des dossiers administratifs et financiers, etc.) à l'instar de l'EcoPack en Région Wallonie.
- Proposition 3 : Inciter les copropriétés s'engageant dans des travaux de ravalement à réaliser dans le même temps des travaux d'efficacité énergétique (isolation par l'extérieur, etc.)
- Proposition 4 : Assurer la montée en compétences des professionnels du bâtiment dans la mise en œuvre globale de travaux de réhabilitation intégrant en particulier de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques
- Proposition 5 : Poursuivre le développement des conseillers en énergie partagée (CEP) pour accompagner la rénovation énergétique du patrimoine des communes et territoires ruraux.
- Proposition 6 : Accompagner les usagers dans le changement de comportements induits par l'effort de sobriété.

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 7 : Mettre en place une obligation progressive de rénovation énergétique sur l'ensemble des logements
- Proposition 8 : Faciliter la densification horizontale (division parcellaire) et verticale (surélévation du bâtiment) comme ressource permettant de financer l'efficacité énergétique
- Proposition 9 : Simplifier juridiquement et administrativement (*ex. autorisation d'occupation du domaine public*) les travaux d'isolation par l'extérieur

PRECARITE ENERGETIQUE

Comment accompagner les ménages en situation de précarité énergétique ?

La précarité énergétique touche 4 millions de ménages, soit près de 8 millions de personnes en France métropolitaine. Ces ménages consacrent plus de 10 % de leur budget à leur facture d'énergie ou chauffent insuffisamment leur logement pour limiter leurs consommations d'énergie. La précarité énergétique constitue souvent une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de

budget 2,5 fois plus élevée que les 20% les plus riches. L'état des logements et des équipements, le manque d'accompagnement à la mise en place de comportements plus vertueux participent à gonfler la facture énergétique de ces ménages.

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France (IAU) estime qu'en 2006, 700 000 franciliens soit 5.8% de la population régionale, étaient en situation de précarité énergétique.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 10 : Mettre en place sur tout le territoire un dispositif de service (détection, conseil personnalisé, prise en charge) aux ménages en situation de précarité afin de les aider à maîtriser leur consommation d'énergie (cf. dispositif SLIME)
- Proposition 11 : Promouvoir une approche transversale (prenant en compte les impacts sociaux et sanitaires) de la lutte contre les situations de précarité énergétique
- Proposition 12 : Traiter la précarité énergétique au travers d'une approche collective (à l'échelle de la copropriété) mutualisant les moyens et les modalités d'intervention.

TRANSPORTS

Comment favoriser le report modal vers des solutions de transports alternatives ?

La transition vers un monde plus sobre en énergie passe aussi par les transports. Les consommations d'énergie liées à ce secteur, majoritairement d'origine fossile (92% de l'énergie finale consommée dans les transports provient de produits pétroliers), sont très importantes. Par conséquent, le potentiel d'économies d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques lié à cet usage l'est aussi. Cependant, il peut être considéré comme difficile à concrétiser car il induit un changement des comportements dans la manière de se déplacer ainsi que le développement de l'offre de transport public.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 13 : Répondre aux problématiques de mobilité par une optimisation des usages dépassant la simple logique de l'offre de transports
- Proposition 14 : Développer des solutions alternatives de mobilité notamment en matière de transport de marchandises : relais péniche, triporteur en vélo, etc. en s'appuyant en particulier sur la mise en place d'un réseau rail et voies d'eau à l'échelle européenne.
- Proposition 15 : Développer la flexibilité des infrastructures de transports (par exemple circulation des bus sur l'autoroute, voies pour le covoiturage) et des grilles de tarification des transports en commun (tarif variant selon les heures).
- Proposition 16 : Encourager à la mise en place d'initiatives du type Pedibus
- Proposition 17 : Mettre en place des incitations financières visant l'utilisation du vélo : indemnités kilométriques, aides à l'achat, etc. ainsi que les conditions de circulation favorisant la circulation des vélos (adaptation des infrastructures, réglementation, etc.)

AGRICULTURE

Comment modifier les pratiques alimentaires des consommateurs ? Quelle relocalisation des bassins de production agricole ?

Par nos habitudes alimentaires et la recherche d'une plus grande proximité entre les lieux de production agricole et de consommation, il est possible de réduire drastiquement les consommations énergétiques issues du secteur agricole.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 18 : Encourager les initiatives visant au développement d'une agriculture urbaine et périurbaine plus proche des lieux de consommation tout en veillant à mesurer leur impact carbone pour ne pas créer de contre références
- Proposition 19 : Réduire le gaspillage alimentaire en sensibilisant les différentes catégories de consommateurs sur les impacts environnementaux de ces gâchis.
- Promotion 20 : Mettre en place des aides et subventions visant au développement de l'agriculture biologique, de fermes urbaines, de ruches, etc.

SYSTEME ENERGETIQUE LOCAL

Quelle évolution du système énergétique local pour une transition énergétique ?

Il importe de développer l'efficacité inhérente aux modes de production et de distribution de l'énergie. Les solutions sont à trouver dans le développement des outils facilitant l'effacement d'une part des consommations.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 21 : Poursuivre les recherches sur la valorisation des capacités d'effacement des consommateurs (c'est-à-dire les capacités à baisser leur consommation à la demande)
- Proposition 22 : Favoriser la consommation hors pointe en s'appuyant en particulier sur les médias pour écrêter les pics de consommation
- Proposition 23 : Favoriser l'accès aux données de production et de consommation, et notamment développer des compteurs intelligents apportant des informations utilisées par les ménages pour maîtriser leur consommation

Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?

Le mix énergétique (ou bouquet énergétique) est la répartition des différentes sources d'énergie (pétrole, gaz, charbon, nucléaire, énergies renouvelables) utilisées pour satisfaire les besoins de mobilité, de chaleur et d'électricité spécifique.

Le gouvernement a d'ores et déjà fixé un objectif à l'horizon 2025 (la réduction de la part du nucléaire à 50% de la production d'électricité), objectif qui vient s'ajouter à celui du paquet Energie Climat adopté en 2008 à l'échelle européenne (faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20%) Il s'agit à l'évidence d'objectifs ambitieux, nécessitant des décisions stratégiques et des investissements majeurs. Le scénario pour les atteindre devra donc être fait à l'aune d'analyses économiques, sociales et environnementales.

PRINCIPES GENERAUX

Matière à débat et ayant fait l'objet de nombreux exercices de scénarisation, la question du mix énergétique renvoie à un certain nombre de considérations générales et partagées par tous :

Propositions d'ordre général :

-Proposition 1 : Privilégier un mix énergétique diversifié assurant ainsi une certaine forme de robustesse du système énergétique français

-Proposition 2 : Choisir un mix énergétique faiblement émetteur en gaz à effet de serre et à fort contenu en emplois non délocalisables

-Proposition 3 : Conduire une évolution du bouquet énergétique français en poursuivant le souci de ne pas accroître la charge sur les ménages les plus fragiles et sur les territoires les plus vulnérables.

-Proposition 4 : Améliorer la comparabilité et la transparence des coûts de production et de distribution actuels et à venir des différentes filières énergétiques afin de faciliter l'aide à la décision dans les choix d'investissement

-Proposition 5 : Promouvoir et favoriser un modèle de consommation qui permette d'optimiser les infrastructures énergétiques (production et acheminement)

Proposition d'ordre réglementaire :

-Proposition 6 : Aboutir à l'issue du débat à l'élaboration d'une feuille de route législative chiffrée, ciblée et programmée facilitant le travail des décideurs

NUCLEAIRE

Plaçant le **nucléaire au cœur du débat sur la question du mix énergétique**, les échanges ont fait apparaître un dissensus sur la place à donner à cette énergie. Entre promoteurs d'une sortie du nucléaire progressive et programmée et défenseurs d'un maintien des capacités de production d'électricité d'origine nucléaire, le débat n'a pas permis d'aboutir à l'identification d'un point de vue commun et partagé.

Deux opinions divergentes ont ainsi été exposées :

Pour les **promoteurs d'une sortie du nucléaire** :

-Proposition 7 : Lancer une étude permettant de considérer les conséquences potentielles d'un point de vue économique et sanitaire d'une catastrophe nucléaire

-Proposition 8 : Elaborer un plan de sortie du nucléaire : identification des centrales concernées prioritairement, échéancier, etc.

Pour les défenseurs du nucléaire, la technologie nucléaire permet à la France de disposer d'une électricité peu chère, réduit les émissions du gaz à effet de serre et la dépendance énergétique :

-Proposition 9 : Maintenir les capacités de production d'énergie d'origine nucléaire de façon à ne pas creuser davantage la balance commerciale et à sécuriser l'approvisionnement énergétique.

ENERGIES RENOUVELABLES

La transition énergétique repose pour partie sur un fort développement des énergies renouvelables. Il doit permettre d'accompagner l'objectif de réduction de la part de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique français. Il doit également favoriser l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, et la réduction de la dépendance, tout en respectant les engagements climatiques et environnementaux. (cf. *synthèse question 3 – Quels choix en matière d'énergies renouvelables, quelles innovations technologiques, quelle stratégie de développement industriel et territorial ?*). Clé de voute du mix énergétique de demain, le stockage énergétique et en particulier de l'électricité d'origine renouvelable, apparaît comme un champ de recherche important à développer.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 10 : Investir dans de nouvelles technologies de stockage de l'électricité, notamment en utilisant les excédents de production d'électricité d'origine renouvelable pour synthétiser chimiquement du gaz (hydrogène et méthane), lui-même stockable sur le réseau de gaz pour être réutilisé.
- Proposition 11 : Développer la connaissance des potentiels de développement des différentes filières d'énergies renouvelables : quantité, qualité, provenance, technique, etc.
- Proposition 12 : Réaliser une analyse globale des impacts environnementaux de chacune des filières d'énergies renouvelables afin d'aider à la décision

HUILES ET GAZ DE SCHISTE

Le pétrole et le gaz « non conventionnels », dont font partie les gaz et huiles de schiste, sont potentiellement présents dans le sous-sol français. Pour autant, la loi française interdit la fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui disponible pour les exploiter, en raison de risques environnementaux et sanitaires (risque potentiel de contamination des nappes phréatiques et des sols, artificialisation des sols, exploitation émettrice de gaz à effet de serre, risque de sismicité, etc.).

Proposition d'ordre réglementaire :

- Proposition 13 : Suspender toute exploration de nouveaux gisements d'huiles et de gaz de schiste

Quels choix en matière d'énergies renouvelables, quelles innovations technologiques, quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Le développement des énergies renouvelables est un axe prioritaire pour fournir l'énergie nécessaire à la société française. Ce développement doit exploiter la grande diversité des énergies renouvelables. Ces énergies s'appuient sur des flux naturels pour produire de la chaleur (géothermie, solaire thermique, chaleur de récupération, etc.), de l'électricité (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque, etc.) et des combustibles et carburants issus de la biomasse (bois, biocarburants, biogaz, etc.).

Aquifères superficiels et profonds, terres agricoles et forestières, potentiel éolien : l'Île-de-France est riche sur l'ensemble de son territoire d'un potentiel important de mobilisation des énergies renouvelables et de récupération. Le rythme de développement de ces énergies doit tenir compte de leur degré variable de maturité et de leur coût de développement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

En fonction des priorités fixées sur les différentes filières d'énergies renouvelables et de récupération à développer, la question se pose des politiques appropriées pour soutenir leur développement et mettre en place une stratégie pérenne. La bonne gouvernance de ce développement est d'autant plus importante pour assurer la mise en place de ce nouveau mix énergétique.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 1 : Faciliter l'accès à l'information pour connaître les ressources énergétiques locales et organiser leurs usages par la mise en place de Schémas Territoriaux des Energies Renouvelables et des Réseaux
- Proposition 2 : Faciliter les interconnexions de réseaux de façon à développer les synergies entre sources d'énergies, en particulier afin d'exploiter au mieux les sources de chaleur
- Proposition 3 : Mettre en place un guichet unique d'information sur les technologies et les solutions de financement de projets d'énergies renouvelables
- Proposition 4 : Promouvoir l'autoconsommation des énergies renouvelables

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 5 : Lever les barrières réglementaires au développement des énergies renouvelables (par exemple, relever les seuils de classement en ICPE)
- Proposition 6 : Stabiliser les tarifs d'achat de façon à faciliter la programmation et la faisabilité des projets de développement des énergies renouvelables

INTERMITTENCE ET STOCKAGE

Quelle gestion de l'intermittence de certaines énergies renouvelables dans une logique d'intégration en masse dans le mix énergétique ?

Certaines énergies renouvelables se caractérisent par leur variabilité à l'échelle journalière ou horaire. C'est le cas en particulier de l'éolien et du photovoltaïque. Cette problématique de l'intermittence de ces énergies doit être prise en compte à l'aune des progrès envisageables en matière de réduction des besoins de consommations de pointe et surtout de solutions futures de stockage de l'électricité.

Proposition d'ordre général :

- Proposition 7 : Soutenir les travaux de recherche visant à développer les solutions de stockage de l'électricité (Power to Gas, air comprimé, batteries,...)

FILIERES THERMIQUES

Les filières pouvant se substituer aux usages de combustion basés sur les hydrocarbures pour les transports et la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire pour le tertiaire et le résidentiel) sont des filières assez largement matures : solaire thermique, géothermie, valorisation énergétique de la biomasse (bois-énergie, biocarburants, biogaz, etc.).

Propositions d'ordre général :

- Proposition 8 : Développer une filière biomasse au sens large dans une logique de circuits courts de proximité
- Proposition 9 : Mobiliser la forêt privée et faciliter le remembrement forestier afin d'encourager les projets de valorisation énergétique du bois.
- Proposition 10 : Prendre en compte, dans les choix d'investissements, le bilan énergétique du process de méthanisation (transport d'éco-substrat nécessaire aux unités de méthanisation)
- Proposition 11 : Faciliter la concrétisation de projets de digesteurs portés par des groupements d'agriculteurs (information, conseil, financement).
- Proposition 12 : Encourager la recherche, le développement et la commercialisation d'une filière GNV pour le transport de personnes et de marchandises
- Proposition 13 : Développer un service public local visant au développement de la géothermie.

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 14 : Mettre en place un « plan de sauvegarde » des potentiels de cogénération
- Proposition 15 : Elaborer des schémas directeurs des réseaux de chaleur à la maille pertinente

FILIERES ELECTRIQUES

Les filières de production d'électricité, en particulier l'éolien et le photovoltaïque, sont en cours en déploiement malgré les difficultés issues des modifications tarifaires et réglementaires répétées. Des besoins de soutien se font encore aujourd'hui sentir.

Proposition d'ordre général :

- Proposition 16 : Promouvoir les véhicules électriques pour le transport de personnes et de marchandises (véhicules utilitaires, voitures, vélos) dans leur aire de performance, c'est-à-dire en milieu urbain pour de courte distance

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 17 : Bonifier les tarifs d'achat photovoltaïque pour les panneaux d'origine européenne.
- Proposition 18 : Mettre en place une réglementation adaptée au petit éolien

ENERGIE FATALE

Quels gisements d'énergie fatale ? Quelles modalités de valorisation ?

L'énergie fatale désigne la quantité d'énergie inéluctablement présente ou piégée dans certains processus ou produits, qui pourrait être, au moins pour partie, récupérée et/ou valorisée. L'exemple des *data centers* en Ile-de-France apparaît emblématique de ce point de vue-là. La chaleur produite par cette activité gagnerait à être récupérée pour alimenter les bâtiments ou réseaux de chaleur voisins.

Proposition d'ordre général :

- Proposition 19: Identifier, cartographier et valoriser les gisements d'énergie fatale et les opportunités de synergies entre systèmes énergétiques, notamment afin d'exploiter au mieux les sources de chaleur, ainsi que les possibilités d'écologie industrielle

Proposition d'ordre réglementaire :

- Proposition 20 : Rendre obligatoire le raccordement aux réseaux de chaleur des gisements d'énergie fatale qui ont un potentiel technico-économique

Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

La réussite de la transition énergétique nécessitera la mise en œuvre de financements, qui ne sauraient être pour autant exclusivement des coûts nouveaux. Si des dispositifs dédiés à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou au développement des énergies renouvelables (*certificats d'économies d'énergie, crédits d'impôts développement durable, Eco Prêt à Taux Zéro, fonds chaleur ADEME et autres subventions, tarif d'achat, etc.*) ont été mis en place par l'Etat et les collectivités - Régions plus particulièrement -, les sources de financements sont encore loin d'être suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux et européens. Face à l'ampleur du « chantier », il est apparu essentiel d'identifier de nouveaux modes d'interventions publiques permettant de soutenir des investissements de long terme et d'aller au-delà du modèle d'intervention actuel basé sur des subventions ou des incitations fiscales. Des propositions nouvelles ou visant au développement d'initiatives déjà existantes ont été évoquées lors de ces débats plus particulièrement dans les domaines suivants

FISCALITE ENVIRONNEMENTALE

- *Quelle fiscalité environnementale pour une transition énergétique ?*

La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter ou de dissuader les comportements vertueux ou néfastes en termes de consommations énergétiques ou d'émissions de gaz à effet de serre. Des instruments fiscaux existent mais demeurent perfectibles. De fait, la mise en place en France d'une véritable fiscalité environnementale reste encore largement inaboutie. Par le signal-prix qu'elle véhicule et par les actions d'accompagnement qui doivent être élaborées de concert, elle doit permettre de pousser à l'action toutes les catégories d'acteurs.

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 1 : Moduler la fiscalité existante (système de bonus-malus) en fonction de critères de performance énergétique : taxe foncière ; droits de mutations ; taxes sur les plus-values locative et foncière
- Proposition 2 : Renforcer la bonification du crédit d'impôt en cas de « bouquets de travaux » pour inciter à la réalisation de travaux ambitieux en terme de rénovation énergétique
- Proposition 3 : Réduire la TVA pour les travaux de rénovation des logements à 5% à l'instar des logements sociaux
- Proposition 4 : Mettre en place une « contribution climat » (ou taxe carbone) afin de financer l'ensemble des projets de transition énergétique
- Proposition 5 : Affecter la fiscalité locale de l'énergie (Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité et Taxe Intérieur sur les Produits Pétroliers) au financement exclusif des politiques territoriales énergie-climat

FINANCER LA TRANSITION ENERGETIQUE

- *Comment assurer le financement des objectifs ambitieux de rénovation énergétique et de développement des énergies locales et renouvelables dans un contexte financier maussade pour l'ensemble des acteurs ?*

En France, des dispositifs dédiés ont été élaborés afin de soutenir les investissements dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Néanmoins, l'ampleur et le nombre de ces projets ne sont pas encore au rendez-vous pour atteindre les objectifs de long terme (facteur 4 notamment).

Par ailleurs, la conjoncture économique morose conduit à la fois à une raréfaction des ressources publiques et à des difficultés de financement des projets, en particulier quand ils reposent sur une perspective de long terme comme c'est souvent le cas pour la rénovation des bâtiments. Ce besoin de capital est à rechercher dans le renforcement d'outils existants et le développement d'outils de financement nouveaux.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 6 : Développer les outils de tiers financement au-delà des quelques projets publics
- Proposition 7 : Améliorer la mise en compétence des établissements bancaires dans la gestion des financements bonifiés et innovants

- Proposition 8 : Poursuivre la promotion des certificats d'économie d'énergie comme outil de valorisation financière des travaux
- Proposition 9 : Promouvoir la mise en place de fonds d'investissements citoyens permettant le financement de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique
- Proposition 10 : Poursuivre le financement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, etc.) via le fonds chaleur.
- Proposition 11 : Développer des modalités de valorisation (financière) des capacités d'effacement des consommateurs

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 12 : Stabiliser les incitations fiscales et les subventions afin de faciliter la lisibilité des potentiels bénéficiaires
- Proposition 13 : Simplifier le dispositif des contrats de performance énergétique de façon à le rendre plus accessible aux différents types de porteurs de projets
- Proposition 14 : Créer un produit d'épargne bloqué et sécurisé (sur le modèle du Plan Epargne Logement), adapté aux besoins des copropriétés et favorisant une vision à long terme de l'entretien de leur patrimoine en particulier en matière de travaux d'économies d'énergie.
- Proposition 15 : Donner la possibilité aux copropriétés d'accéder à la mobilisation de prêts collectifs pour la rénovation de leur logement.
- Proposition 16 : Elargir la cible des éco-prêts de façon à faciliter la massification des rénovations
- Proposition 17 : Simplifier les modalités d'obtention des aides à destination des ménages par la mise en place de guichets uniques
- Proposition 18 : Encourager l'ouverture du capital des sociétés productrices d'énergies renouvelables à des collectifs de citoyens et aux collectivités locales

FACILITER L'AIDE A LA DECISION

• *Quelles priorités à l'investissement et sur quels critères ?*

Avec ou sans transition énergétique, un certain nombre d'investissements doivent être réalisés pour maintenir et rénover le « parc de production et de distribution d'énergie », le parc de bâtiments, etc. Les investissements nécessaires à la mise en œuvre de cette transition pourraient relever dès lors et pour partie d'une simple réallocation de ces investissements à l'aune d'une nouvelle forme d'analyse économique et financière des projets intégrant notamment l'évolution du prix des énergies fossiles et fissiles

Parallèlement à l'évaluation des coûts, les choix pourront être faits également au regard d'une analyse des bénéfices attendus de la transition énergétique. Parallèlement au calcul de la rentabilité directe, il s'agit de prendre en compte leurs bénéfices indirects en termes de compétitivité, de création d'emplois, de réduction des impacts environnementaux (sens même de la transition énergétique).

Propositions d'ordre général :

- Proposition 19 : Améliorer la comparabilité et la transparence des coûts de production et de distribution actuels et à venir des différentes filières énergétiques afin de faciliter l'aide à la décision dans les choix d'investissement
- Proposition 20 : Adopter une approche en coût global afin de juger de la pertinence des investissements à réaliser
- Proposition 21 : Etudier l'impact financier sur les ménages et sur la compétitivité des entreprises des différentes filières énergétiques

Quelle gouvernance pour la transition énergétique et la territorialisation du service public de l'énergie ?

L'énergie est un exemple par excellence du besoin d'une gouvernance à multi-niveaux. Elle est aujourd'hui tiraillée entre un système énergétique français fortement centralisé porté par un Etat décisif dans la définition des objectifs de production, dans l'interconnexion des systèmes locaux, l'établissement de normes ; et des collectivités territoriales toujours plus motrices et pertinentes dans l'exploitation des gisements d'économies d'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la sensibilisation des acteurs et citoyens.

A l'aune d'une nouvelle étape de décentralisation, la recherche d'une gouvernance appropriée, permettant la conduite cohérente à tous les niveaux et à toutes les étapes de décision du projet de transition énergétique, apparaît comme une condition indispensable de sa réussite. Elle est nécessaire à son efficacité, à sa pérennité et à son acceptabilité.

Pour répondre à cet enjeu plusieurs questions ont été mises au débat permettant d'identifier des propositions dans les domaines suivants :

COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

• *Comment répartir les compétences entre le niveau national et les différents niveaux territoriaux pour la mise en œuvre des orientations fixées par la future loi de programmation de la transition énergétique ?*

Par leur connaissance des territoires, les collectivités territoriales ont une légitimité à agir sur les questions de sobriété, d'efficacité énergétique, de production d'énergie à partir de sources locales et renouvelables, et plus généralement d'organisation sur les questions d'énergie en intégrant les enjeux énergétiques nationaux. Il est clairement partagé, que sans leur mobilisation, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de la transition énergétique. Il faudra pour cela renforcer leur capacité d'action et les doter des outils de connaissance, d'analyse et de financement nécessaires. Cette décentralisation des compétences devra se faire en veillant à maintenir la solidarité et la cohésion entre les territoires, ainsi que la cohérence entre la politique de l'Etat, les objectifs nationaux et les actions locales.

Propositions d'ordre général :

-Proposition 1 : Promouvoir une approche transversale des enjeux énergétiques et climatiques de façon à traiter ces questions en cohérence avec les autres politiques publiques (ex. précarité énergétique)

-Proposition 2 : Encourager à la mise en place de démarches collectives mobilisant acteurs publics et privés (à l'instar de la SEM Energies Posit'IF)

-Proposition 3 : Penser la gouvernance de l'énergie selon un principe de subsidiarité active permettant de concilier les différentes échelles d'action

-Proposition 4 : Renforcer les syndicats d'énergie dans leur rôle d'appui aux collectivités locales

Propositions d'ordre réglementaire :

-Proposition 5 : Adopter un droit à l'expérimentation pour ne pas limiter les capacités d'action des collectivités locales et permettre l'adaptation des règles aux contextes locaux

-Proposition 6 : Renforcer les outils de planification énergie-climat (SRCAE, PCET) en leur conférant un caractère prescriptif et en s'assurant de la couverture de l'ensemble du territoire national

-Proposition 7 : Permettre aux structures institutionnelles publiques de constituer des sociétés de projet susceptibles de détenir des participations dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables

-Proposition 8 : Donner un statut aux Agences Locales de l'Energie en reconnaissant leur mission de service public, en s'inspirant par exemple du statut des agences d'urbanisme

INFORMATION ET PARTICIPATION DES CITOYENS

- *Comment prendre en compte l'acceptabilité sociale de la transition énergétique et faire en sorte que le citoyen/consommateur final ne soit plus captif mais acteur à part entière ?*

La participation du public et l'accès à l'information sont essentiels à la mise en œuvre de la transition énergétique. Les citoyens peuvent agir de multiples manières, directement ou via des organisations et plus globalement dans leur consommation si tant est qu'ils disposent d'une information claire, transparente et facilement accessible. Au-delà d'une simple information, c'est la participation des citoyens qui doit être recherchée.

Propositions d'ordre général :

- Proposition 9 : Permettre et renforcer l'implication de la société civile par le biais des instances prévues à cet effet (Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, Conseils Economiques, Sociales et Environnementales Régionales, etc.)
- Proposition 10 : Inciter à la participation des différentes parties prenantes en s'assurant qu'ils disposent d'éléments de connaissance suffisants pour se prononcer
- Proposition 11 : Informer et sensibiliser le plus grand nombre de citoyens pour encourager au changement de comportements par le biais notamment de compteurs communicants
- Proposition 12 : Produire une information claire, transparente et pédagogique pour faciliter la prise de décision au travers de guichets uniques notamment.
- Proposition 13 : Mettre en place des modes d'emploi ou livrets d'usages des bâtiments permettant d'aider les usagers à réduire leurs consommations énergétiques
- Proposition 14 : Encourager et faciliter les démarches citoyennes collectives (SCIC, épargne citoyenne, etc.) dans une optique de mise en désir ou d'acceptabilité sociale des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la sobriété énergétique.

DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

- *Comment trouver le bon équilibre, dans le domaine des énergies de réseau, entre la préservation du modèle historique français reposant notamment sur le principe de péréquation tarifaire (tarif identique sur tout le territoire) et le développement de stratégies territoriales diversifiées ?*

La question de la distribution de l'énergie en général et de l'électricité en particulier fait largement débat.

L'organisation des réseaux a peu évolué depuis 1946, et ce, alors même que **le contexte institutionnel, économique, concurrentiel, social et environnemental n'est le plus le même**. La question de la distribution de l'énergie en général et de l'électricité en particulier fait largement débat entre deux logiques :

- « **Pour une autonomie énergétique locale** » : Les difficultés dans les relations contractuelles entre autorités concédantes (collectivités) et concessionnaires (opérateurs nationaux) sont vécues comme étant liées à l'insuffisance des outils de régulation locale. Les collectivités expriment le besoin de disposer de leviers d'action sur les réseaux pour mettre en œuvre leur politique en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Propositions d'ordre réglementaire :

- Proposition 15 : Doter les collectivités concédantes d'outils de régulation (mise en demeure, pénalités, etc.) permettant de faire évoluer les relations entre concessionnaires et délégataires
- Proposition 16 : Assurer l'accès à des données de consommation fiables et pertinentes pour faciliter l'orientation de l'investissement de l'autorité concédante (entre renforcement des réseaux et maîtrise de la demande en énergie) et pérenniser le rôle des observatoires
- Proposition 17 : Instaurer une véritable indépendance entre les activités de distribution et les activités de fourniture afin de poser les conditions d'une gestion locale des réseaux centrée sur les usages et non plus sur l'offre
- Proposition 18 : Mettre en place des schémas locaux de l'énergie afin de donner un rôle plus important aux collectivités dans la gouvernance des réseaux

- « **le tout centralisé** » sans véritablement changement de modèle, et ce, afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement, une péréquation tarifaire et plus globalement maintenir un prix du KWh particulièrement faible.

Au-delà du caractère divergent de ces deux logiques, le modèle énergétique de demain est selon certains participants à trouver dans une forme d'**hybridation entre production locale et interconnexion nationale**.

**ANNEXE 2 AU RAPPORT :
CONTRIBUTION DU CONSEIL REGIONAL DES
JEUNES**



Intervention de Juliette Grisoni, membre titulaire du CRJ, collègue **Enseignement général** (92)

Le Conseil régional des jeunes, dont je fais partie, à été renouvelé en janvier 2013. Lors de notre Week-end d'intégration, la Région a souhaité sensibiliser le CRJ sur la question de la transition énergétique. Chacun est quelque part touché par la problématique de la protection de l'environnement. L'environnement doit être une prise de conscience collective, au-delà des décisions des pouvoirs publics. De par sa volonté d'être demain la premier Écorégion d'Europe, le programme d'actions de l'Île-de-France se doit d'être à la hauteur de ses ambitions.

Nous avons soulevé lors de cette rencontre quelques propositions au sein même de notre instance participative, que nous souhaitons pertinentes à destination de nos pairs de la Région :

- Si le dossier transport en commun est un gros dossier en IDF il serait bien de revoir dans la production des bus, tramway ou autres les problèmes des batteries qui y sont utilisées actuellement. Ces transports se veulent écologiques mais les batteries utilisées elles ne le sont pas. Il faut pousser la recherche et l'installation de véhicules hybrides à super-condensateurs pour les transports en commun, déjà mis en place à Shanghai et en Floride. A la différence des batteries, les condensateurs permettent des rechargements en moins d'une minute, sont à 70% recyclables et n'utilisent pas de métaux lourds nocifs utilisés dans la fabrication de batteries standard. Nous pourrions ajouter à la liste des transports en commun les Pedibus à développer comme cela est fait au Canada pour le « ramassage scolaire ».
- Elargir le système carte «Imagin'R » au vélib' voire aux autolib' car si de nombreux jeunes ont le permis, tous n'ont pas les moyens d'avoir une voiture à disposition.
- Lorsque nous pensons protection de l'Environnement nous parlons aussi de la question alimentaire, nous parlons de biodiversité. Ne pourrions pas ajouter à cela limiter le gâchis alimentaire, l'**anti-gaspi**. Récupérer les invendus des supermarchés et des marchés par le biais d'associations avec des projets bien plus soutenus qu'ils ne le sont actuellement. Il faut trouver un moyen de pouvoir laisser les restaurants donner au lieu de jeter. Un travail autour de la récupération alimentaire est à mettre en place. Avec un budget plus important axé sur la communication, des sites utiles et accès sur la bio diversité comme **Natureparif** Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France (<http://www.natureparif.fr/>).
- Réfléchir à, et promouvoir la création de fermes urbaines qu'elles soient verticales (dans des bâtiments spécialement construits à cet effet) ou sur les toits. L'agriculture urbaine est un moyen efficace de relancer la consommation de produits locaux, de réduire les frais de transports et l'empreinte carbone des produits. Des projets du genre sont en cours à Linköping (Suède), à New York ou à Montréal par exemple. Les départements de la banlieue parisienne sont souvent riches en biodiversité et fournissent de nombreux produits locaux qui font la richesse de l'Ile-de-France.
- Mettre en place des systèmes de compost pour les lycées, y favoriser les espaces verts et de jardinage (à travers les plantes anti-pollution, ...) puisque ceux-ci dépendent de la Région afin de sensibiliser les jeunes à la nature par des petits gestes au quotidien.
- La Région pourrait favoriser l'agriculture biologique via des systèmes d'aides et de subventions pendant les 2 années de conversion des exploitations et ensuite assurer des débouchés pour ces agriculteurs en servant de relais aux distributeurs ainsi qu'en utilisant ces produits bio locaux dans

les cantines de ses fonctionnaires et de ses 469 lycées d'Île-de-France pour les 350.000 élèves et pourquoi pas s'associer aux départements pour les collèges etc....

- Dans la construction de bâtiments, il existe déjà une norme HPE (Haute Performance Énergétique) mais au delà de cette norme qui vise à promouvoir la réduction de la consommation électrique des constructions, nous souhaitons réfléchir à la question des bâtiments à énergie positive. Nous en revenons à la problématique de la production locale des ressources.
- La Région peut aussi montrer l'exemple en renouvelant progressivement son parc automobile avec des véhicules hybrides ou électrique et s'assurer que chaque nouveau bâtiment construit ou rénové par la Région corresponde de manière systématique aux normes BBC et HQE et si possible à énergie positive.
- Intervenir dans l'éducation de la vie scolaire, faire de la pédagogie environnementale dans les cours d'éducation civique. Les enfants, les jeunes sont face à des contradictions, puisque nous nageons dans la surconsommation. Non pas que la jeunesse ne s'intéresse pas à l'environnement (bien au contraire) mais comme beaucoup d'adultes, il y a un fort manque de sensibilisation, un fort manque de connaissance. Intégrer la protection de l'environnement dans l'enseignement supérieur, intégrer la transition énergétique, la rendre obligatoire dans les cursus scolaires.
- Nous parlons de transition énergétique alors parlons également de la **méthanisation** (type d'incinération de déchets organiques) qui pourrait nous apporter encore une autre source d'énergie.
- De plus, nous trouverions intéressant que la Région entame une évaluation de la consommation énergétique et de l'impact sur l'environnement pour l'ensemble de ses politiques publiques, et des moyens associés pour les réduire.

Toutes ces questions environnementales doivent être posées en parallèle avec des questions sociales, en parallèle des questions sociétales, en parallèle des questions comportementales. De manière globale, nous considérons qu'il est important de se rappeler au travers de quelques uns des exemples précédents que la génération d'énergie est aujourd'hui plus que jamais aussi un défi local. Nous pensons que la production de ces énergies est possible tout à la fois en zone urbaines denses que dans les zones rurales de notre région, car ces moyens de productions sont plus facilement intégrables dans le paysage urbain de par leur taille de plus en plus réduites.

Cette génération locale des ressources quelles qu'elles soient (alimentaire ou énergétique) permet à la population de s'approprier ces biens, et de ne plus faire passer la campagne francilienne pour le parent pauvre de la grande ville, qui reçoit sur son sol les grands projets sans pour autant en profiter dans certains cas.

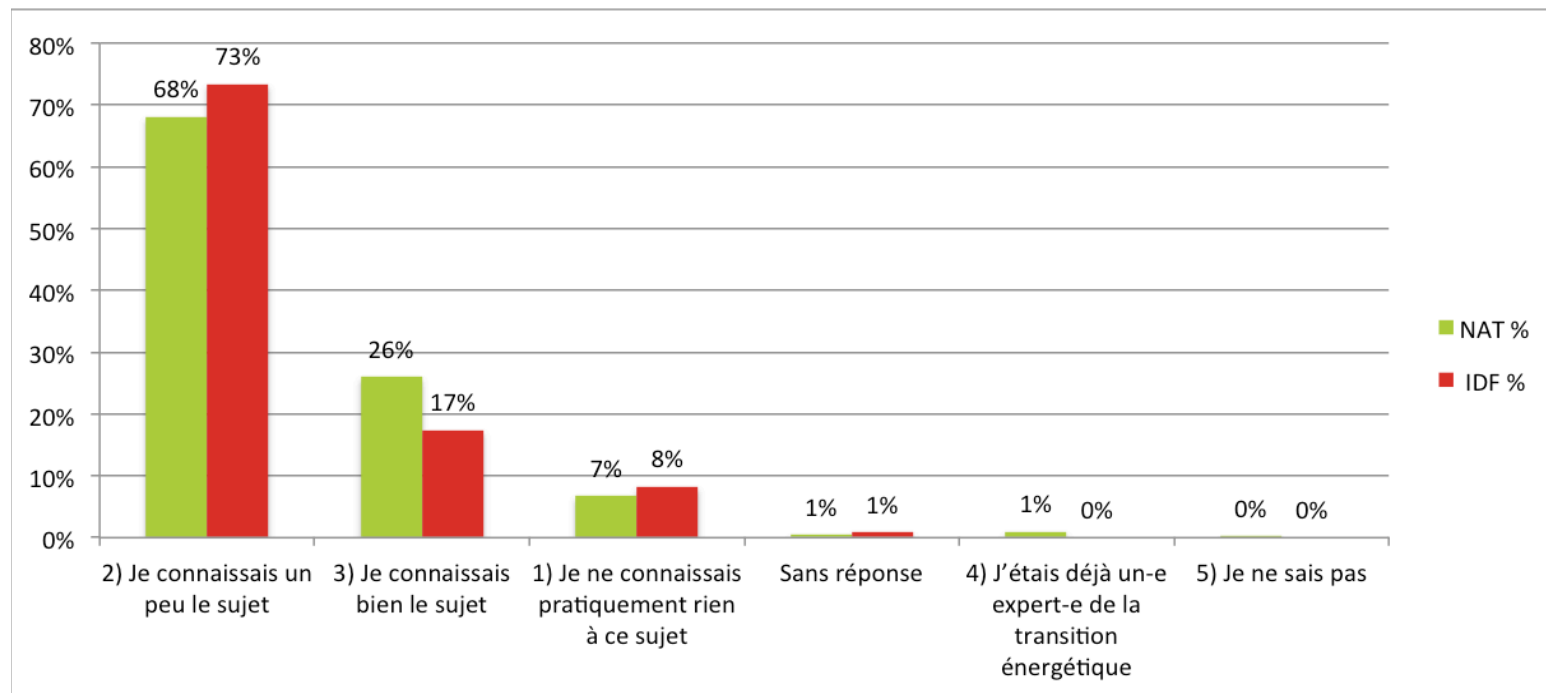
Voici un peu mêlé quelques propositions du CRJ où des membres en son sein sont impliqués dans la problématique de l'environnement. Les membres de la « commission environnement » n'attendent qu'une chose c'est de continuer à travailler sur cette thématique pour la Région, pour l'Île-de-France, pour nous les jeunes et pour les générations futures.

**ANNEXE 3 AU RAPPORT :
RESULTATS DE LA JOURNEE CITOYENNE**

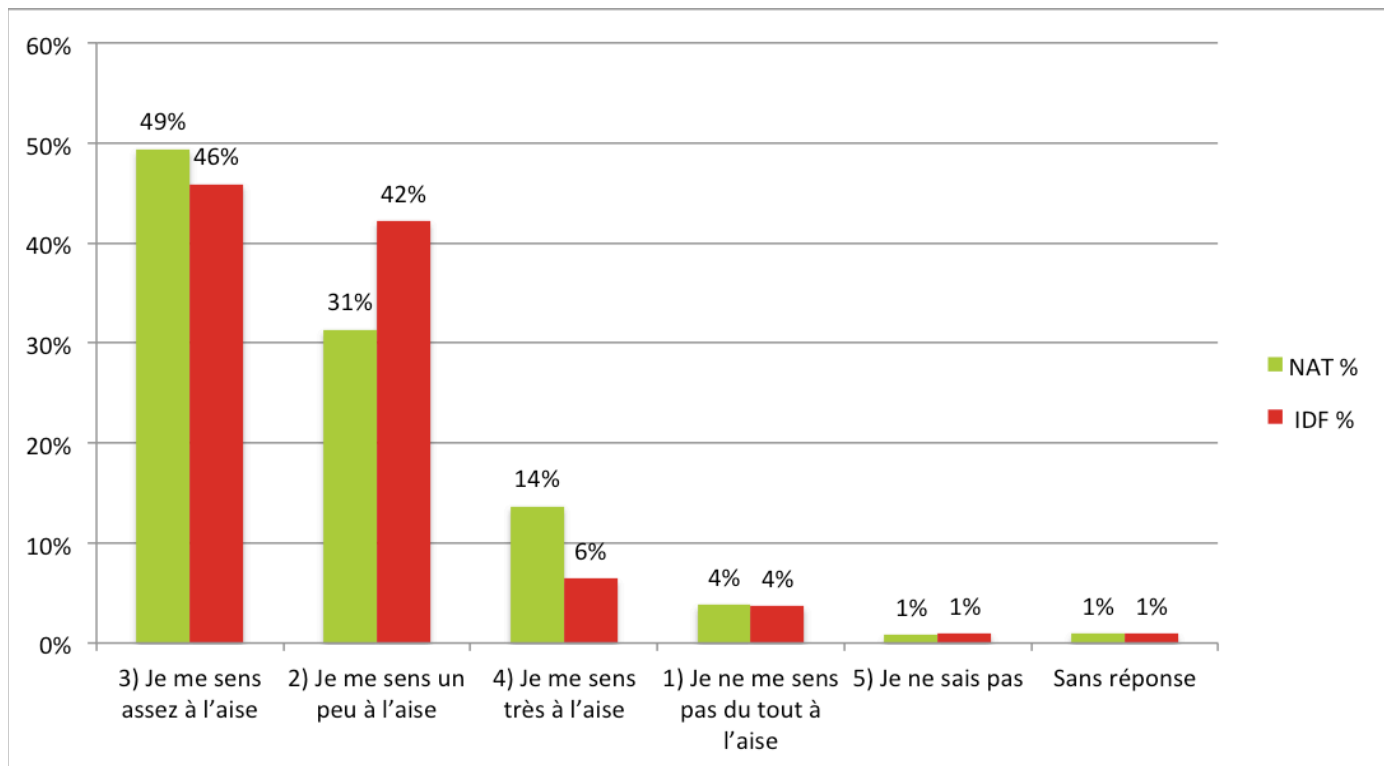
Les résultats de la Journée citoyenne du 25 mai 2013 sur la transition énergétique

- Comparatif Ile-de-France et résultats nationaux -

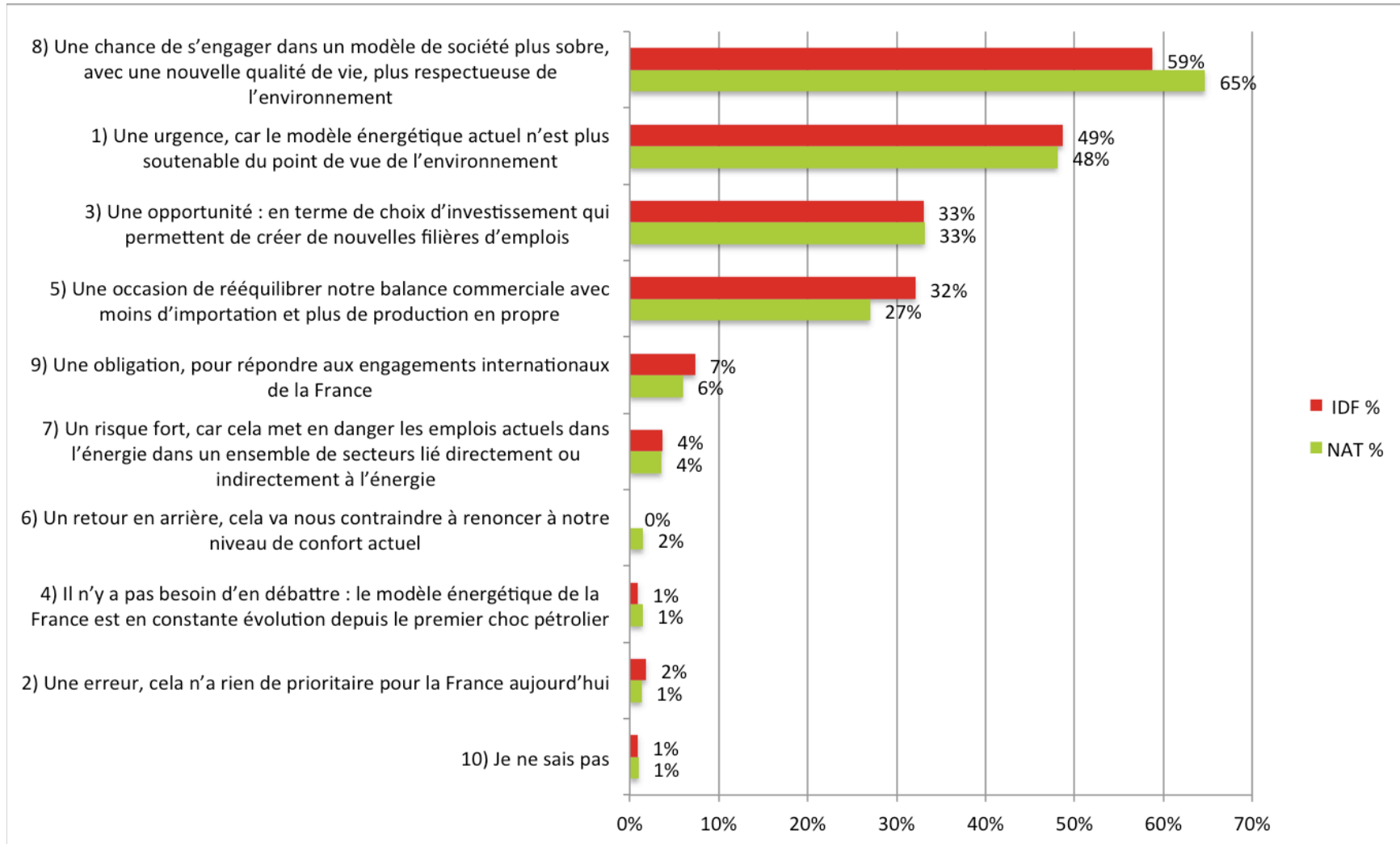
1.1 - Avant de vous engager dans cette Journée citoyenne, quel était votre niveau de connaissance sur les questions énergétiques en France ?



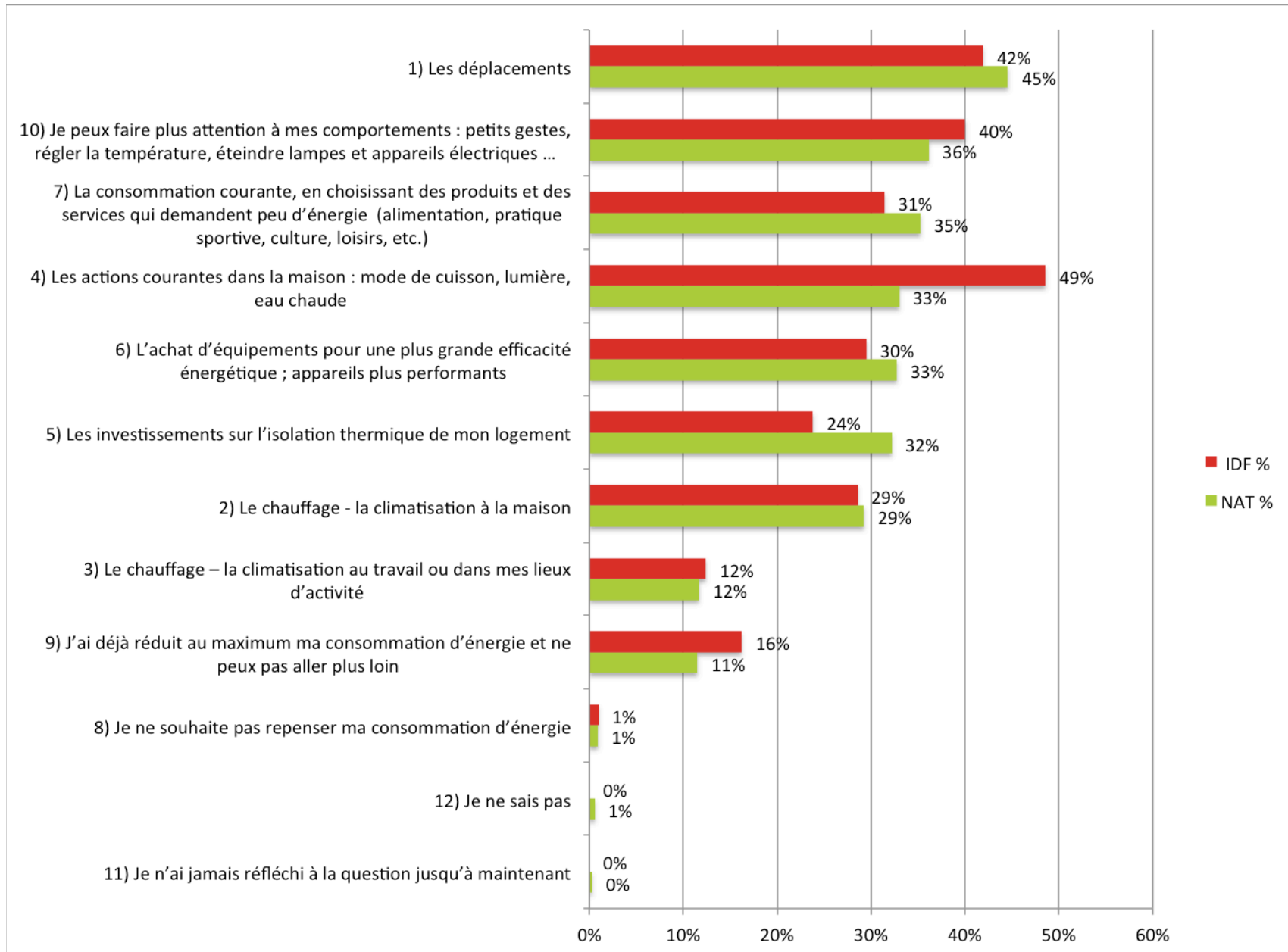
1.2 - Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise, en termes de compréhension avec le sujet de la transition énergétique maintenant ?



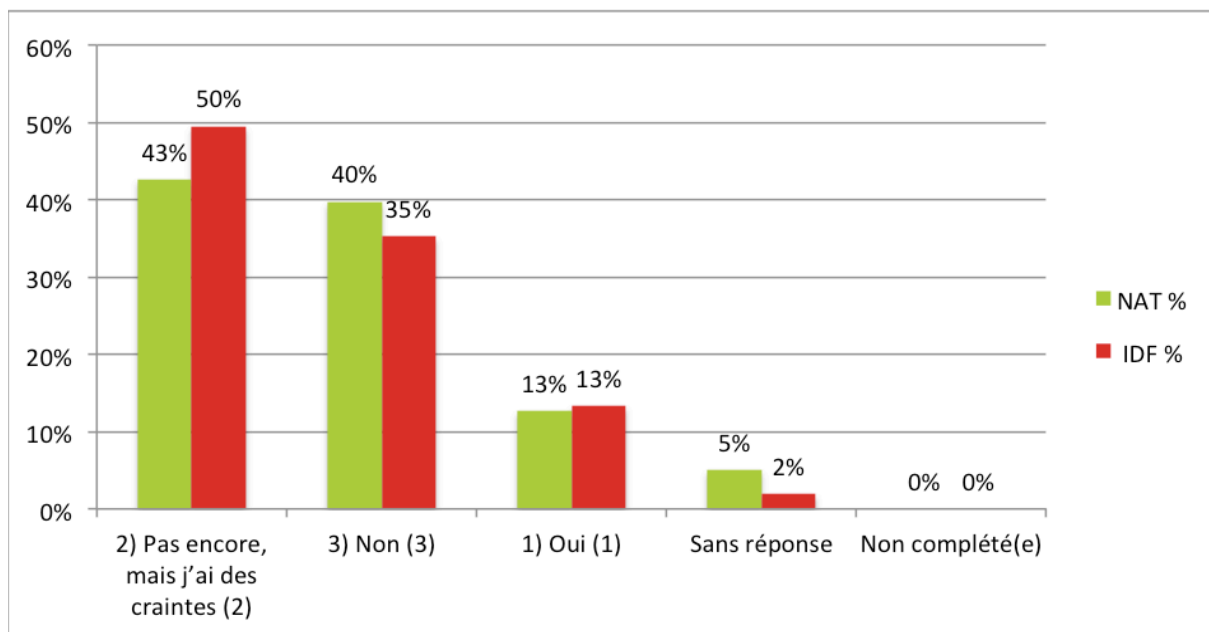
1.4 - La transition énergétique pour la France, selon moi, c'est :



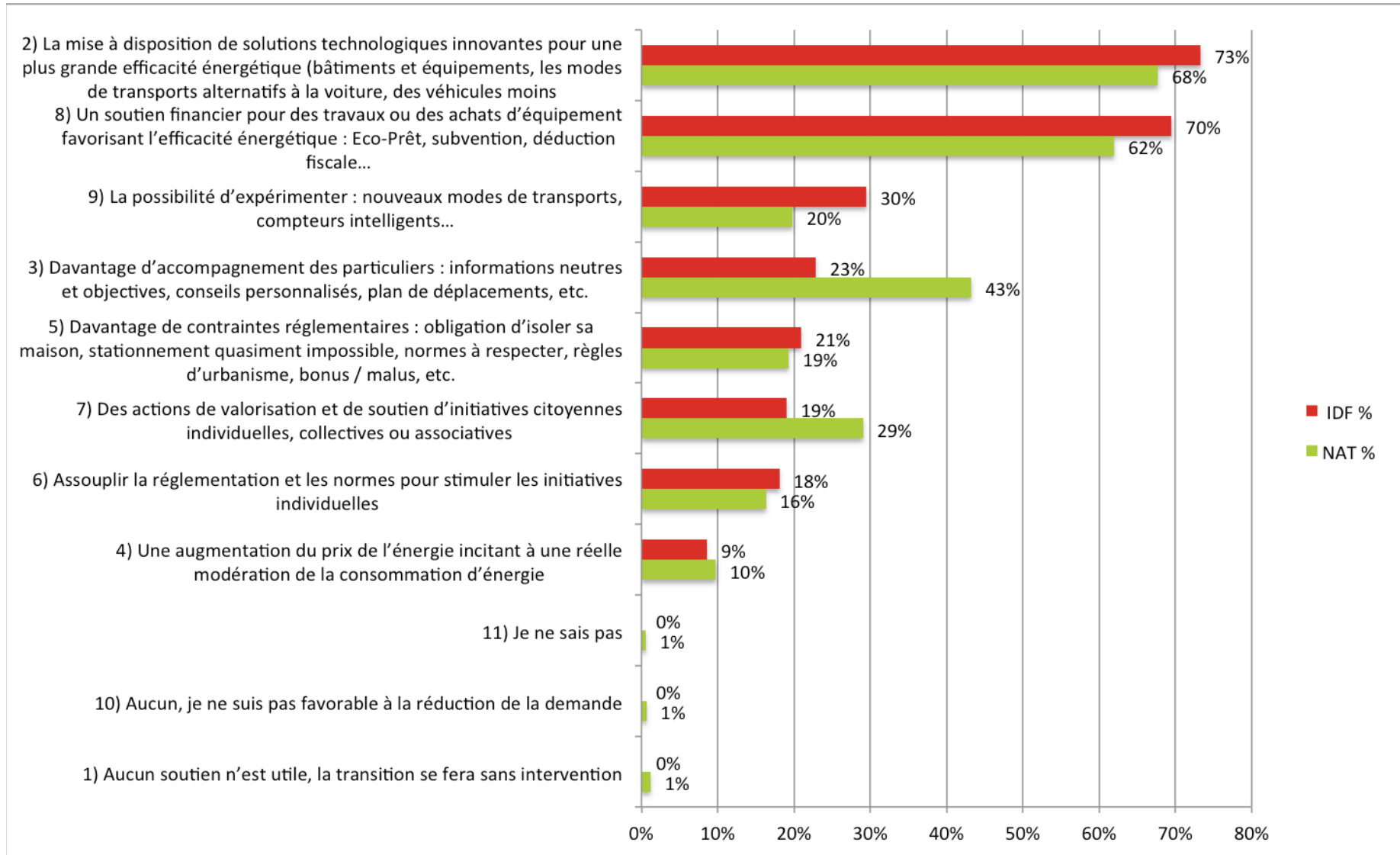
2.1 - Sur quels postes de consommations d'énergie avez-vous le sentiment de pouvoir agir ?



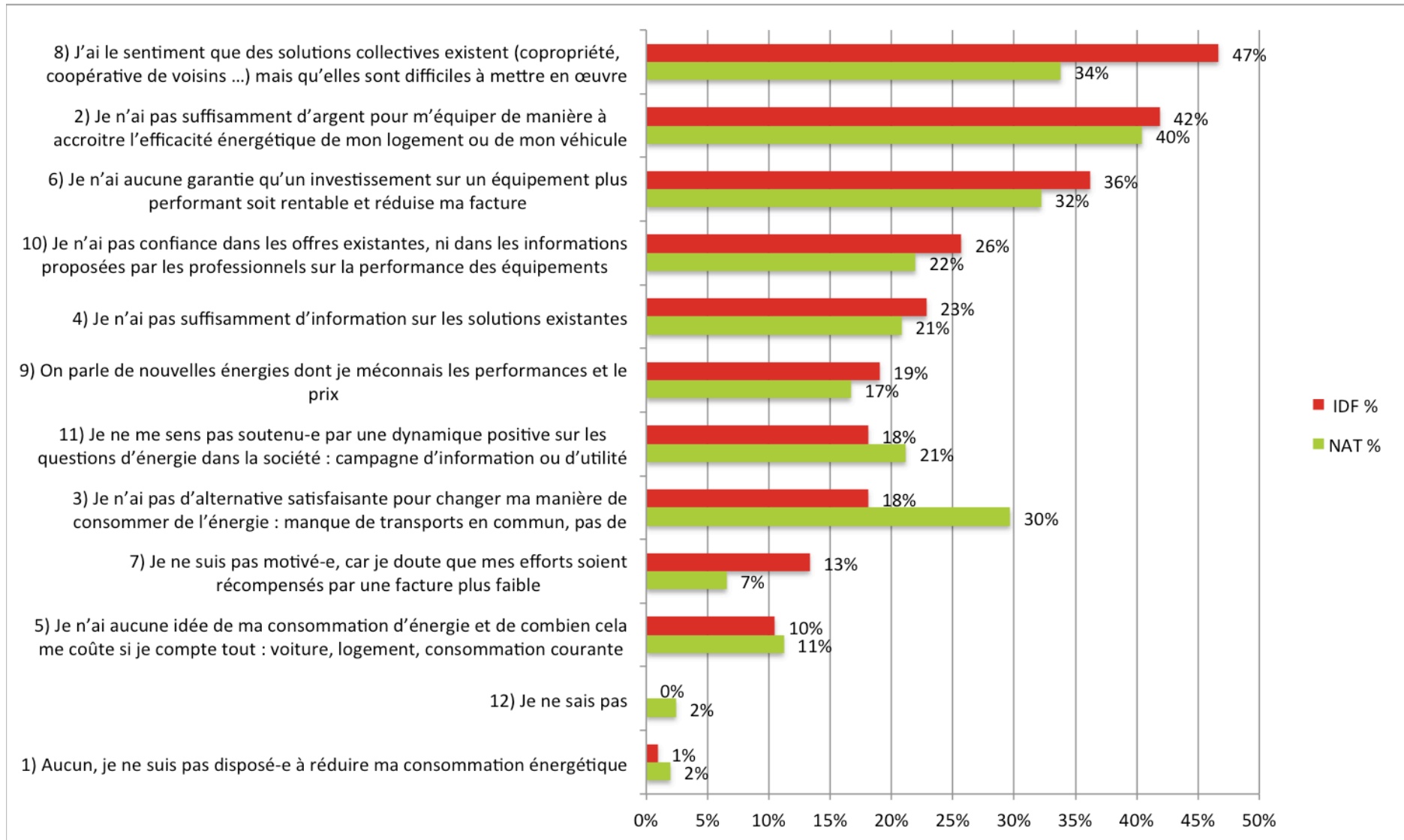
2.2 - Vous même vous considérez-vous en précarité énergétique ?



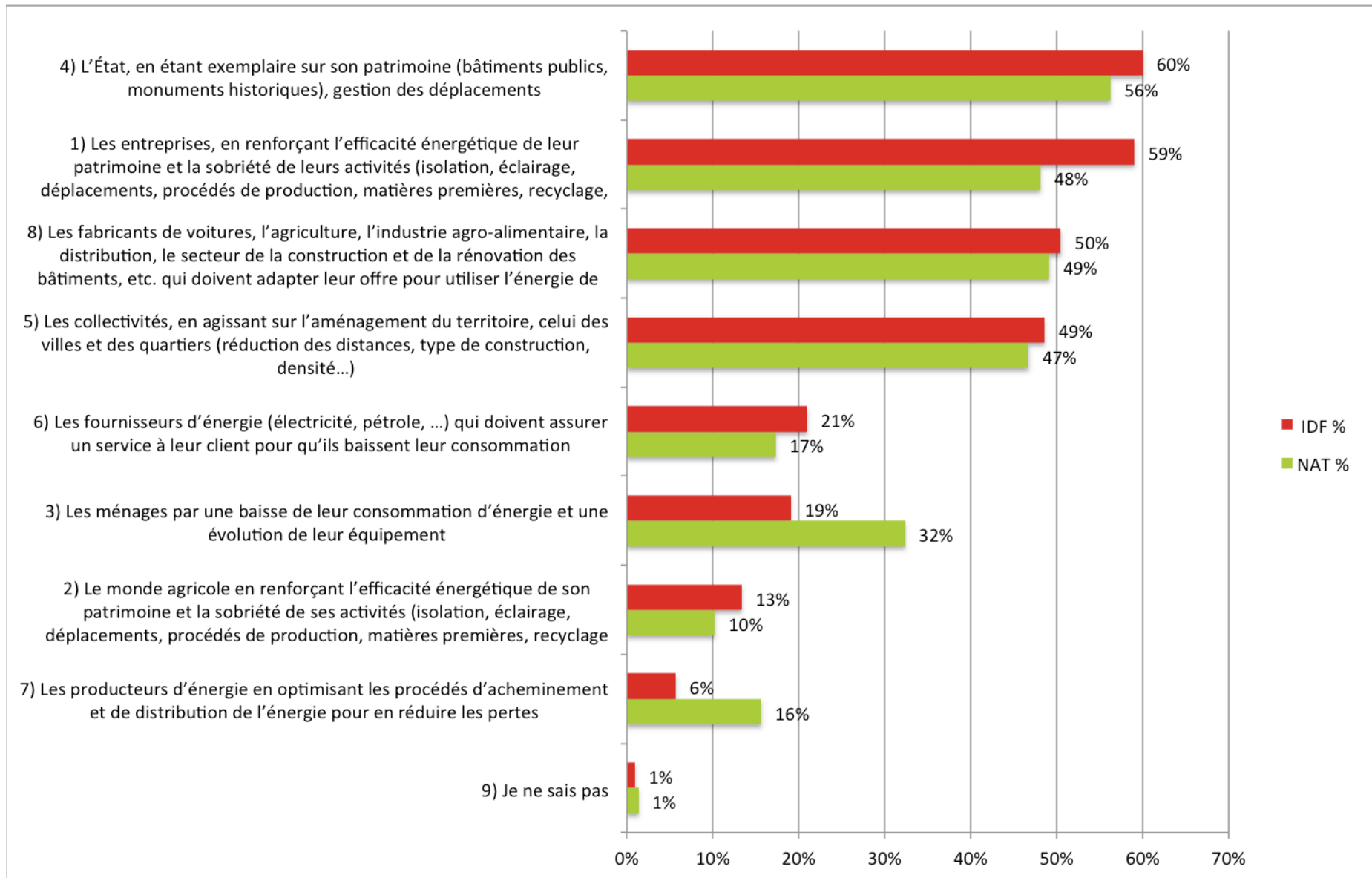
2.3 - Quels sont les leviers les plus efficaces pour que les citoyens puissent réduire fortement leur demande d'énergie ?



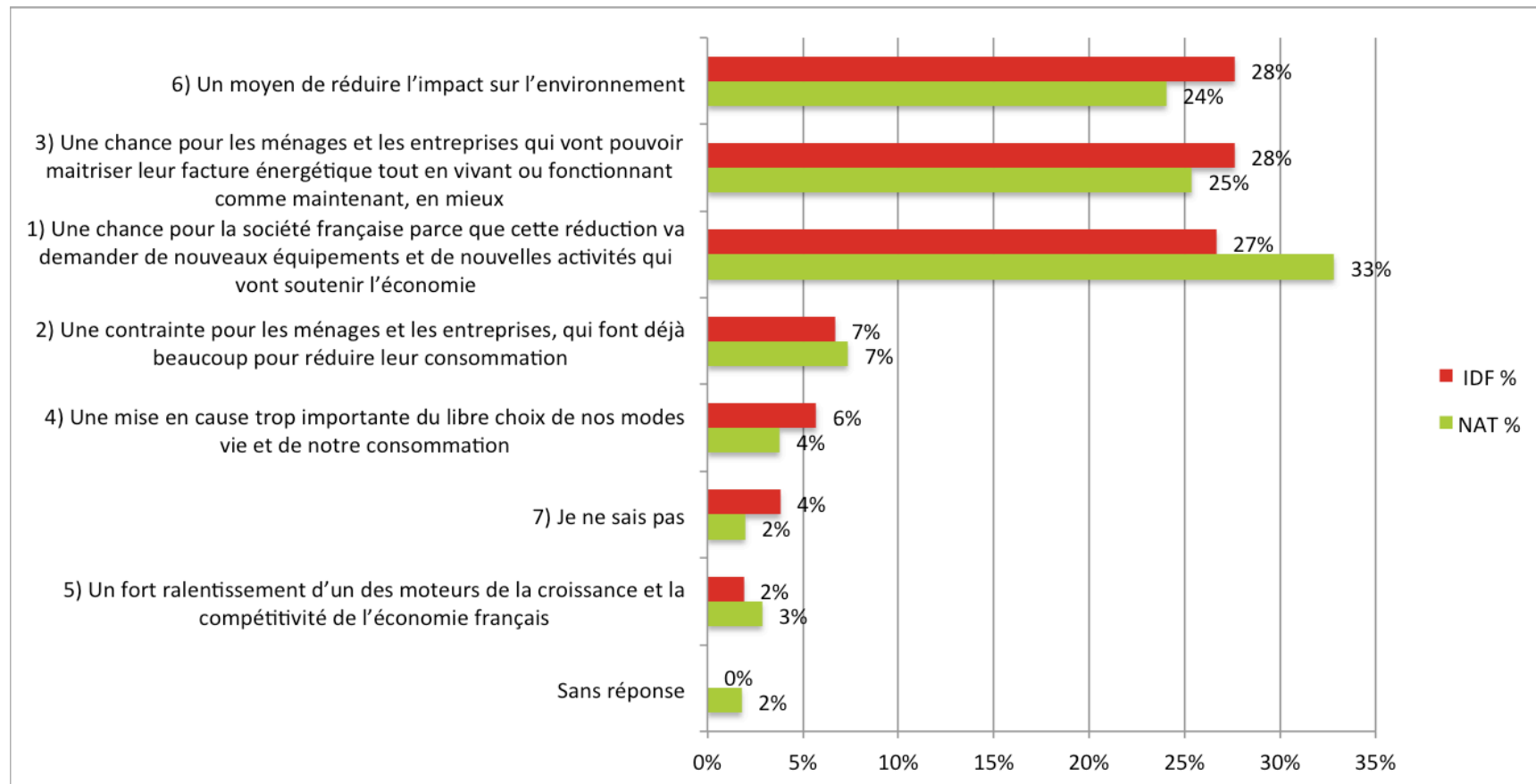
2.4 - Quels sont les freins que vous rencontrez aujourd'hui pour revoir vos consommations d'énergie au quotidien ?



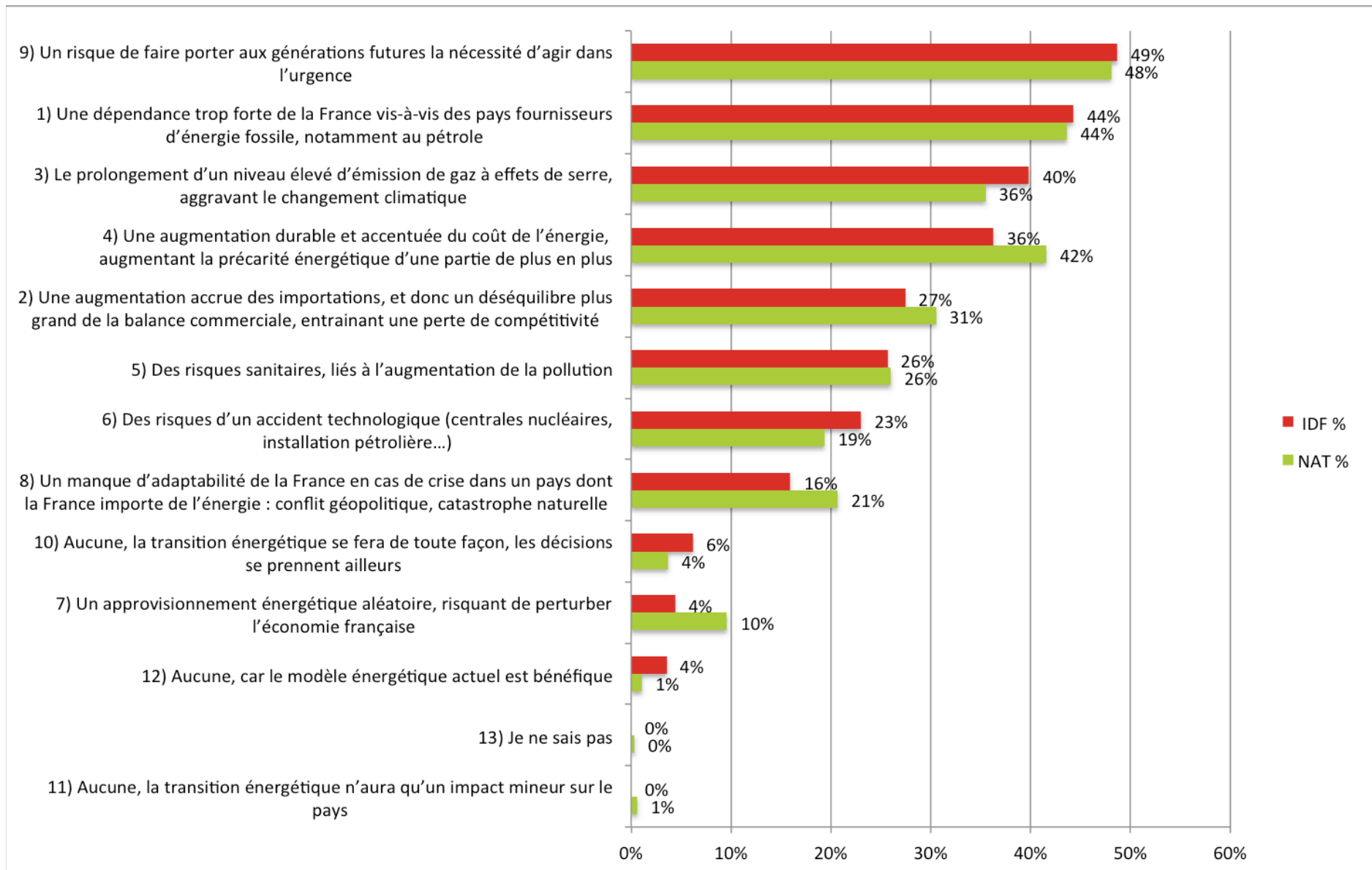
2.5 - Si la réduction de la demande doit avoir lieu, qui doit y contribuer en priorité ?



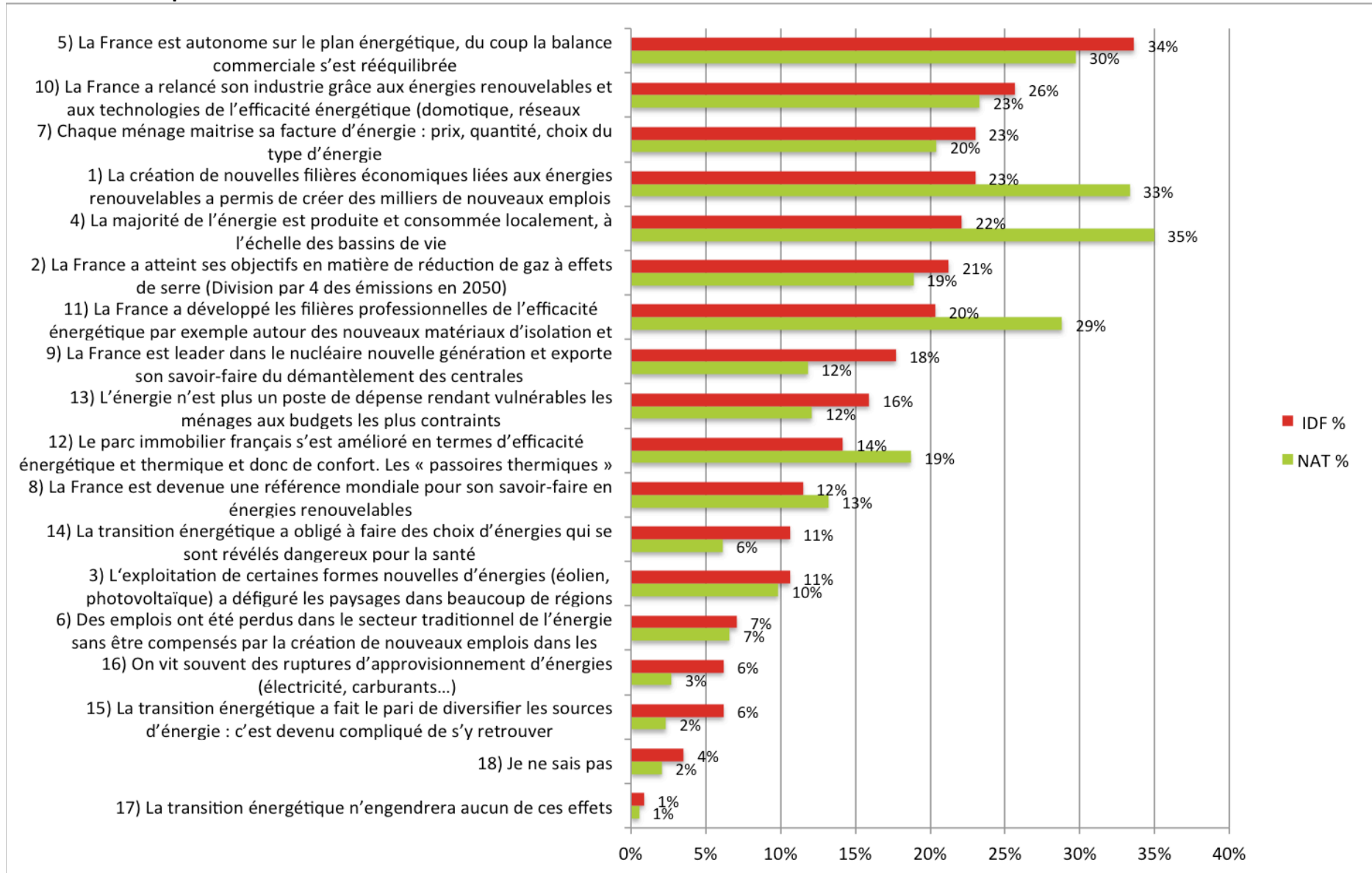
2.6 - Aller vers une forte réduction des consommations d'énergie en France, c'est d'abord...



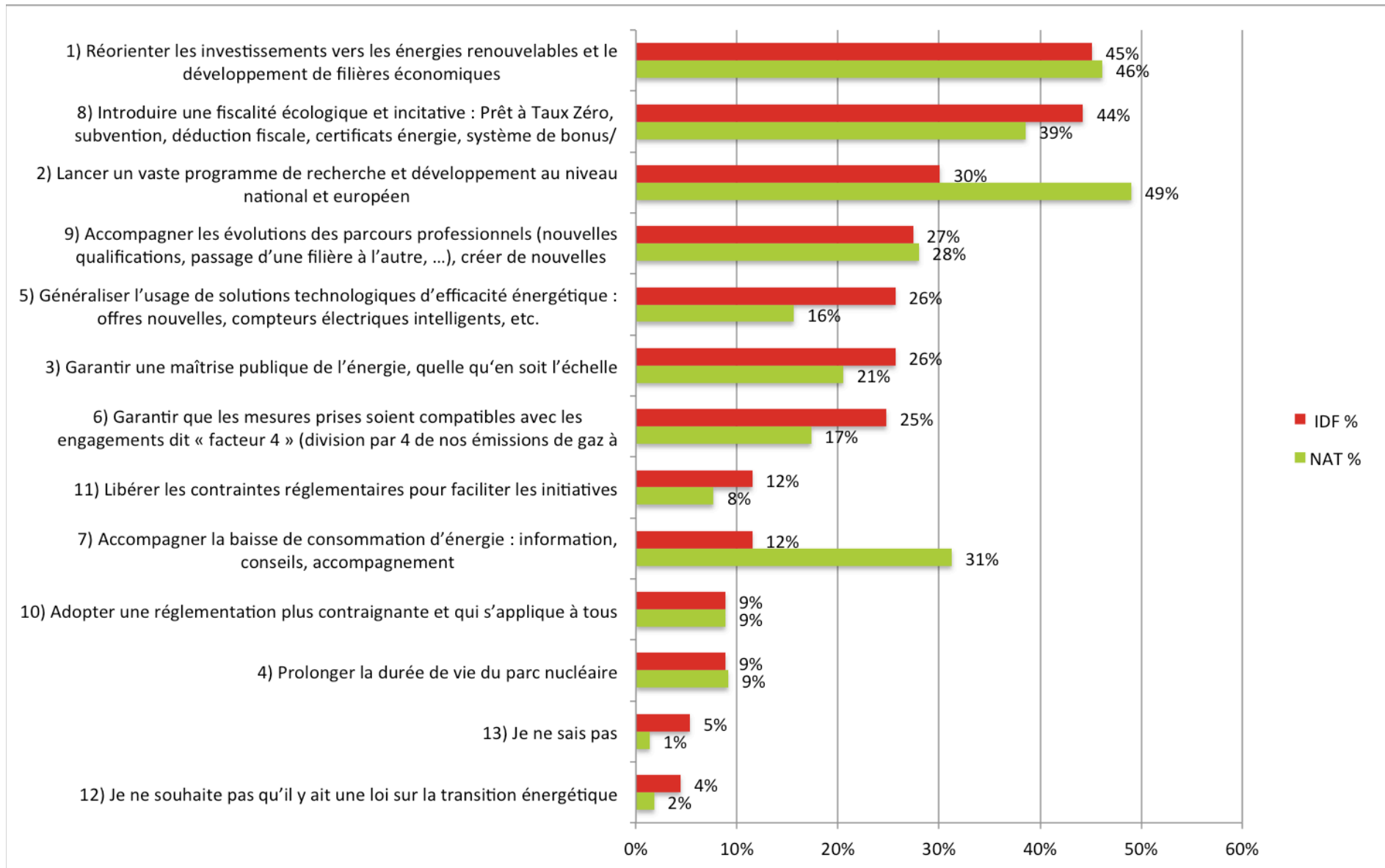
3.1 - Quelle serait pour vous les principales conséquences pour la France de ne pas changer sa stratégie énergétique ?



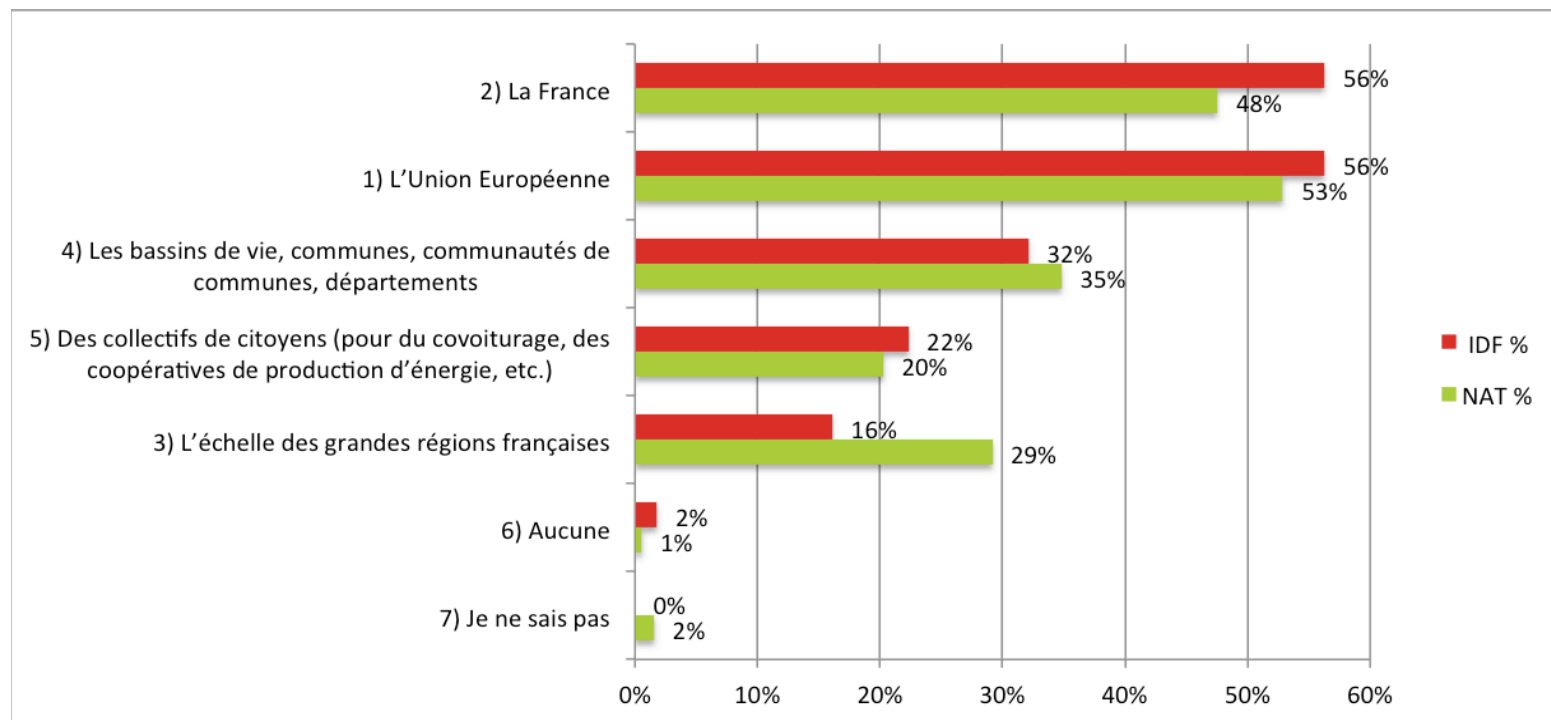
3.2 - Projetons-nous en 2050. La transition énergétique a été réalisée. A quel effet seriez-vous le-la plus attentif-ve ?



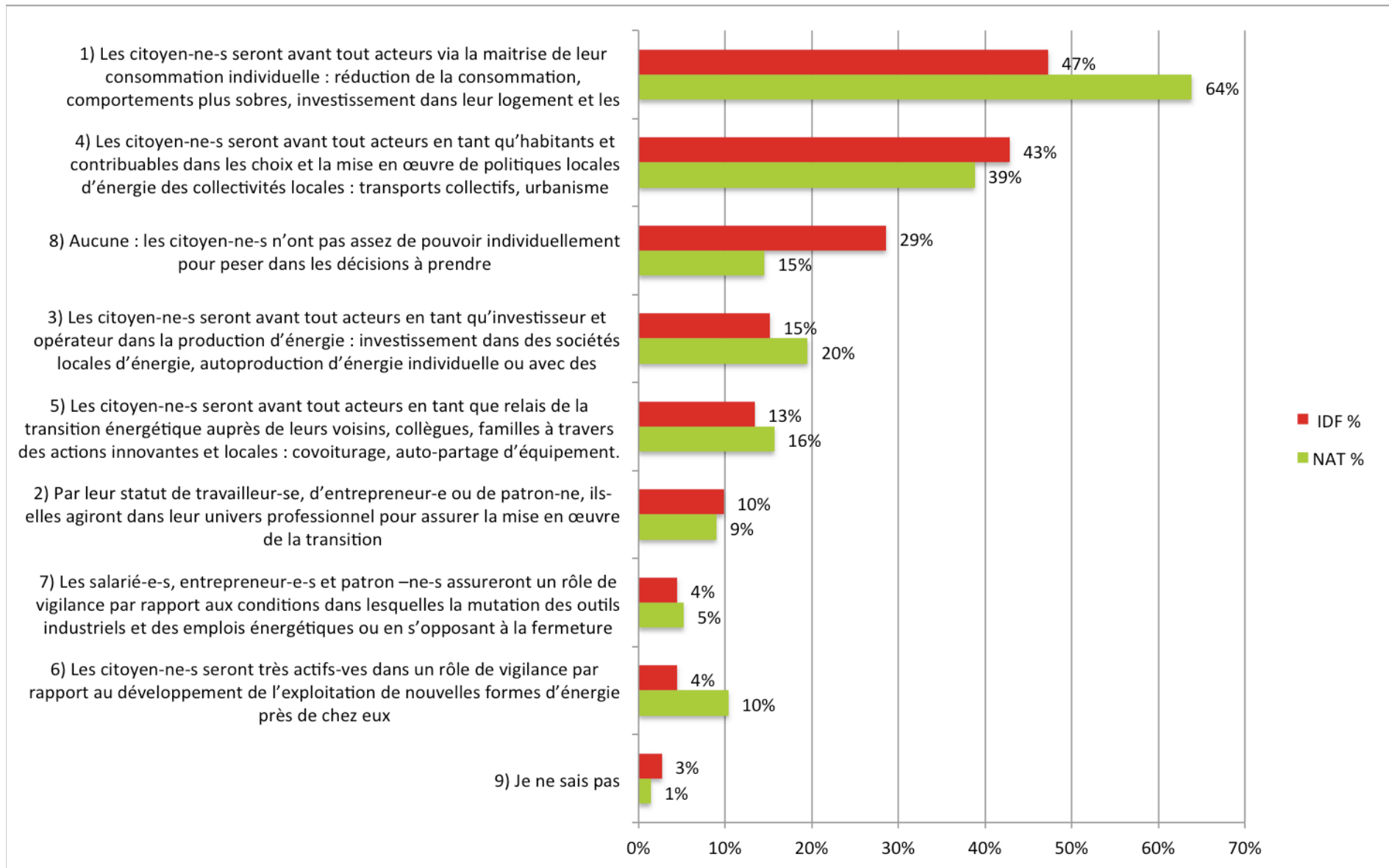
3.3 - Parmi les grandes décisions, issues du débat national, quelles seraient selon vous les plus importantes à mettre en œuvre ?



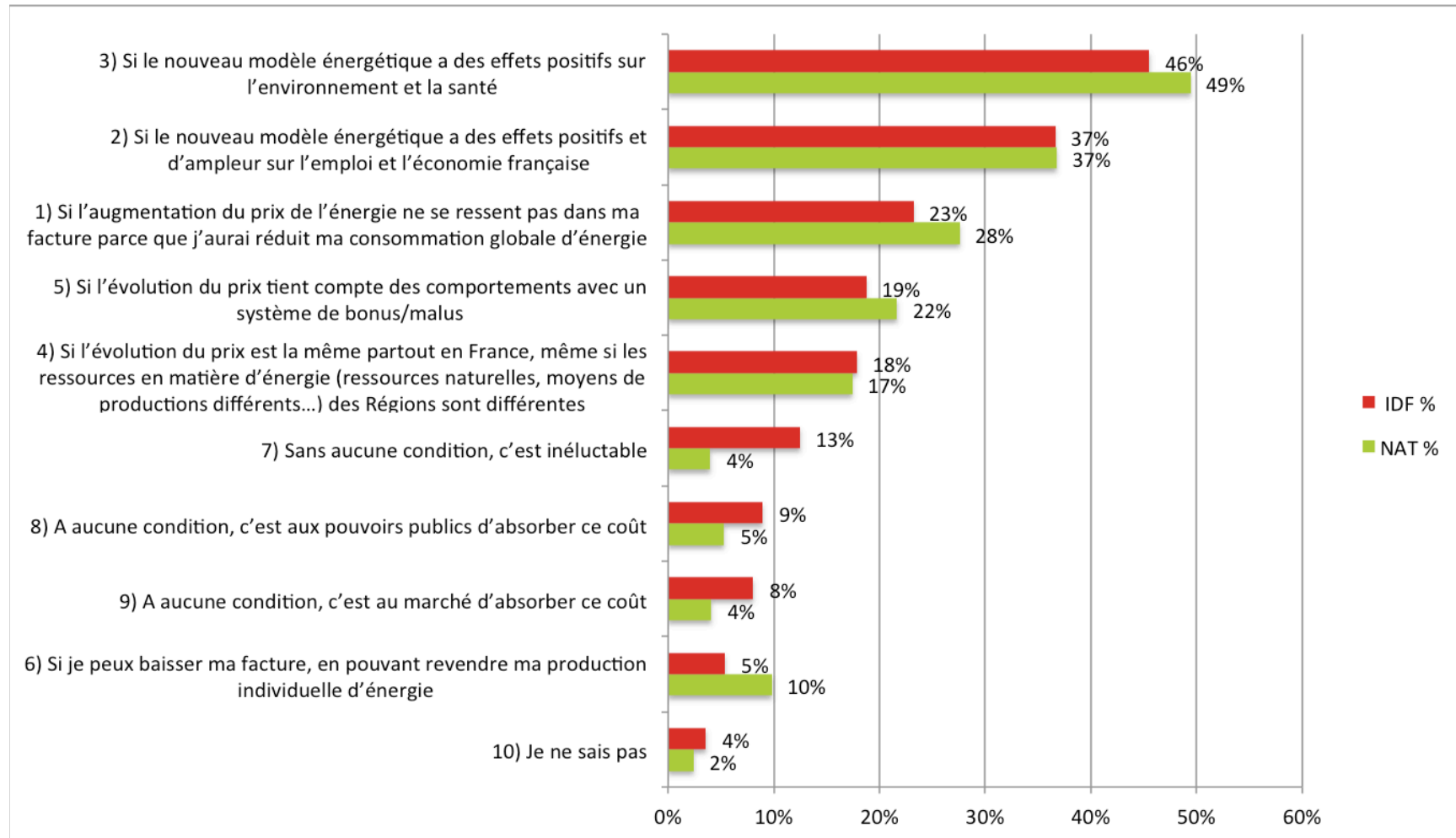
4.1 - Si la transition énergétique doit être encadrée politiquement, à quels niveaux pensez-vous que cela doit être fait en priorité ?



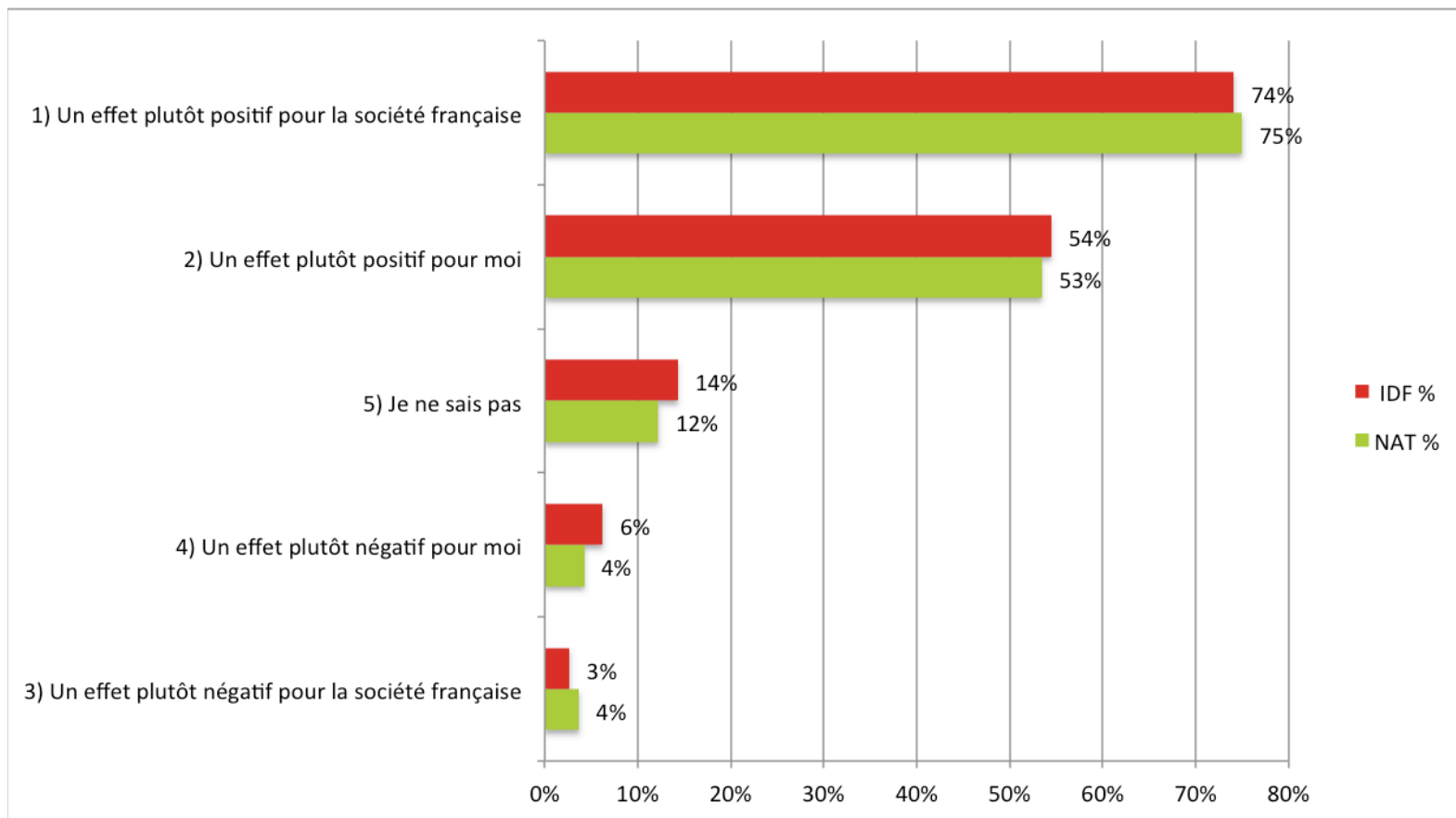
4.2 - Quel rôle doit être privilégié pour les citoyens dans la mise en oeuvre de la transition énergétique ?



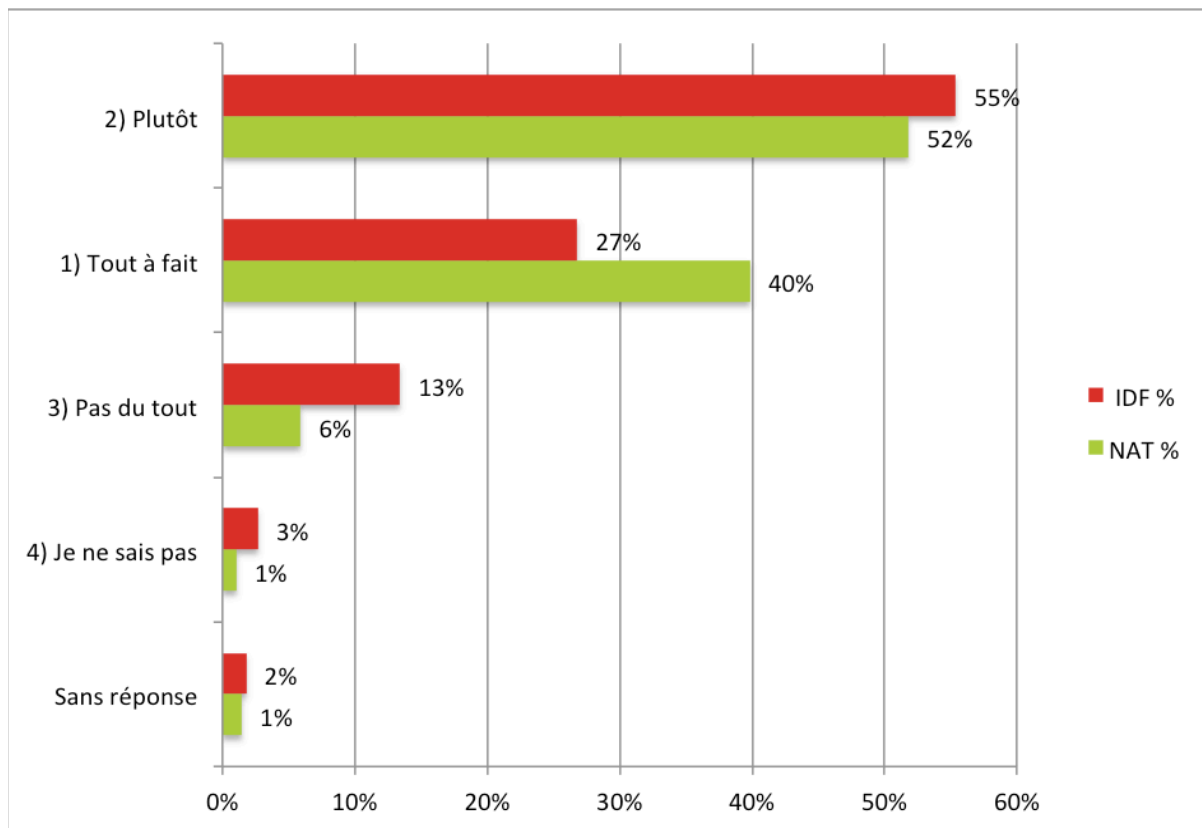
4.3 - A propos du prix de l'énergie, dont la plupart des acteurs s'accordent à dire qu'il augmentera avec ou sans la transition, quelles seraient les bases d'un "new deal" : quelles contreparties seraient acceptables ?



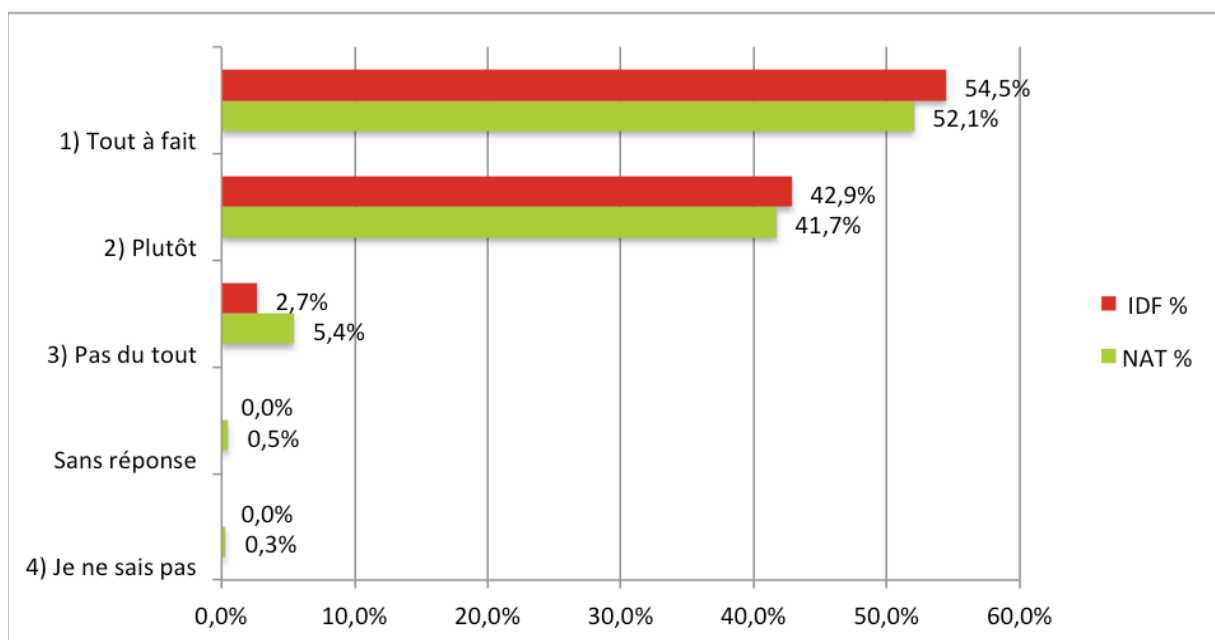
4.5 - Après cette journée d'échange sur la transition énergétique, selon vous, la transition énergétique aura-t-elle ?



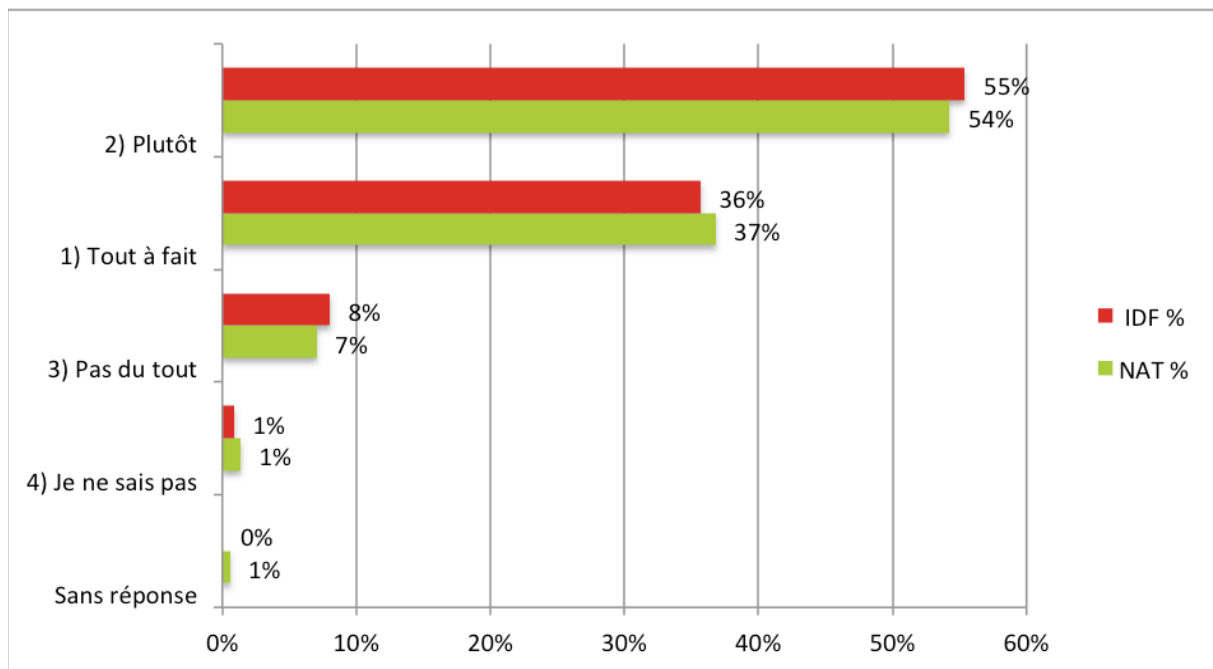
5.1 - Le livret d'information et les vidéos étaient-ils suffisamment informatifs et équilibrés ?



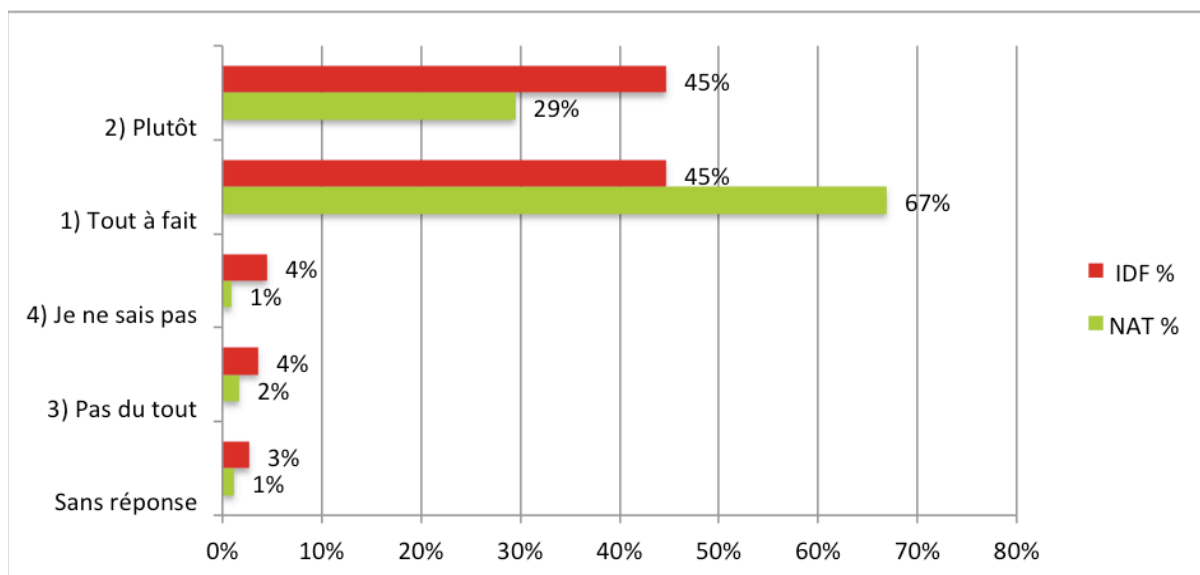
5.2 - Des opinions différentes et opposées ont-elles été exposées et mises en débat à votre table ?



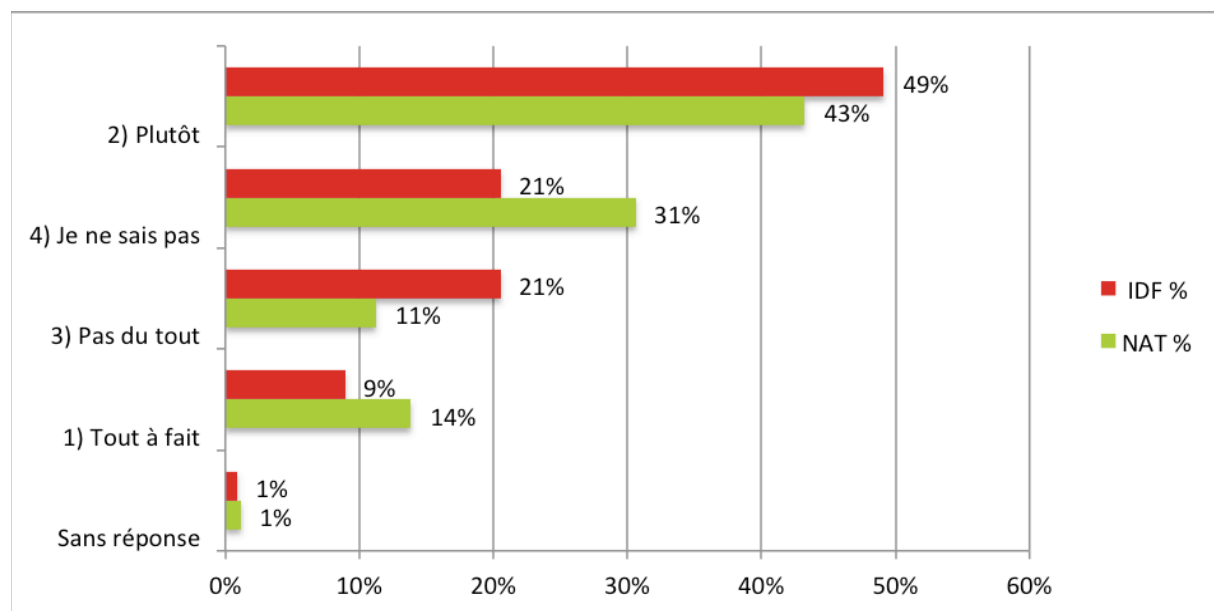
5.3 - Le questionnaire et les choix proposés ont-ils permis d'exprimer vos positions ?



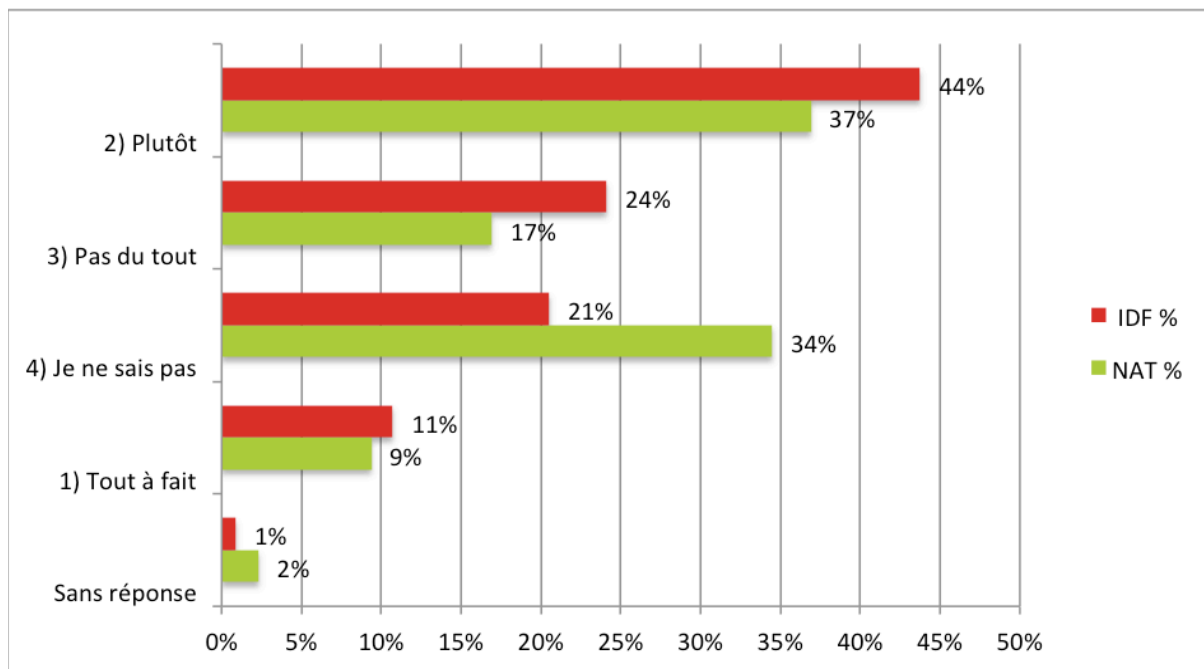
5.4 - Êtes-vous globalement satisfait-e de l'organisation de la Journée citoyenne dans votre Région ?



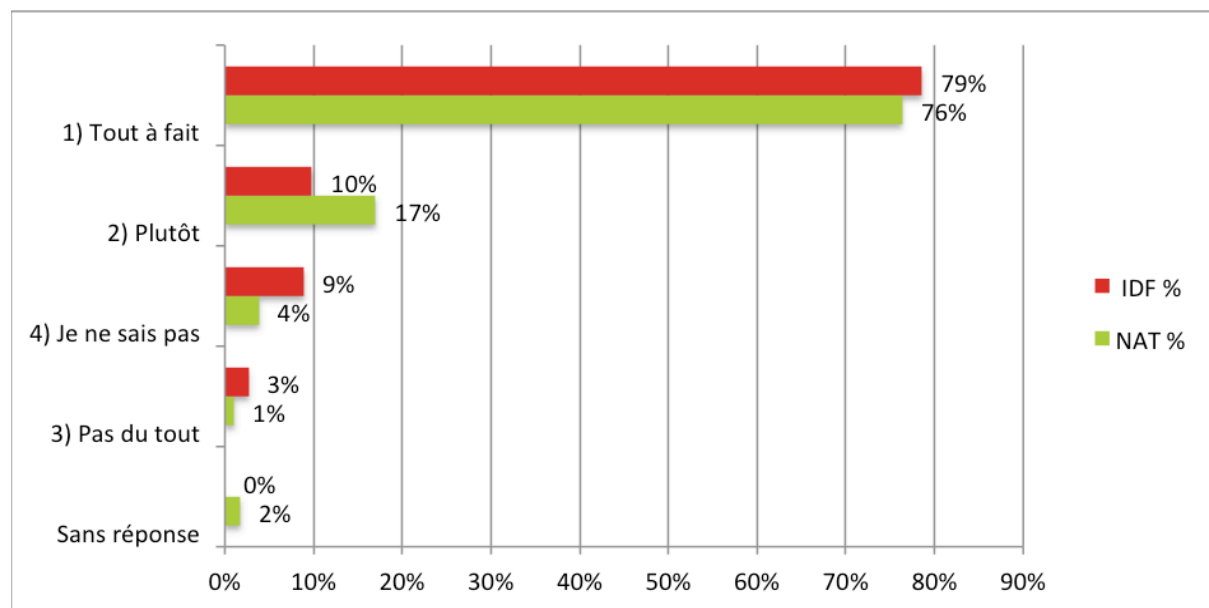
5.5 - Pensez-vous que les résultats de cette Journée citoyenne seront utilisés de manière utile dans la prise de décision politique au niveau de votre Région concernant la transition énergétique ?



5.6 - Pensez-vous que les résultats de cette Journée citoyenne seront utilisés de manière utile dans la prise de décision politique au niveau national concernant la transition énergétique ?



5.7 - Faudrait-il organiser dans le futur d'autres démarches de participation nationale, comme cette Journée citoyenne, sur des sujets différents ?



106 personnes qualifiées

Compteur Tranche âge	Présents	Retenus
T1 : 18-30	17	38
T2 : 31-45	21	37
T3 : 45-60	33	38
T4 : 60 et plus	35	37
Total	106	

Type habitation	Présents	Retenus
Appartement	87	125
Maison individuelle	19	25

Zone habitation	Présents	Retenus
moins de 2000 hab	0	2
de 2 000 à 20 000	15	28
de 20 000 à 100 000	39	53
plus de 100 000	52	67

Structure foyer	Présents	Retenus
Chez parents	4	8
colocation	1	1
en couple avec enfant(s)	28	41
en couple sans enfant	36	46
seul au foyer	28	40
seul(e) avec enfant	9	14

Compteur sexe (75/75)	Présents	Retenus
Homme	57	72
Femme	49	73

Statut habitant	Présents	Retenus
Locataire privé	36	51
Locataire social	18	37
Propriétaire	52	62

Public / Privé	Présents	Retenus
Privé	56	59
Public	23	86

(hors inactifs)

CSP	Présents	Retenus
artisans commerçants	4	5
cadres sup	20	25
employés	36	56
étudiants	8	12
retraités	5	6
ouvriers	2	4
professions intermédiaires	31	42

(certains inactifs renseignés en CSP)

Compteur ville :	Présents	Retenus
Paris	44	59
Banlieue repartis sur les 7 banlieue avec 10 minimum sur chacune d'entre elle	62	86

Mode de transport	Présents	Retenus
A pied ou à vélo	5	9
Transport en commun	59	81
Transport en commun, A pied ou à vélo	15	21
Transport en commun, Transport individuel	8	14
Transport en commun, Transport individuel, A pied ou à vélo	8	9
Transport individuel	11	16

Temps trajet quotidien (perception)	Présents	Retenus
court	17	23
moyen	74	104
long	15	23

